



La Communauté de Communes
du Massif du Vercors

Rapport d'activité 2010



*Des actions, des projets,
des personnes et des compétences
au service d'un territoire*

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale indique dans l'article L5211-39 que : *“Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier”*.

Le rapport d'activité annuel présente la Communauté de communes du massif du Vercors, ses missions et ses projets, met en exergue les grandes tendances de son activité au cours de l'exercice 2010 et établit l'évolution de cette activité par rapport à l'exercice précédent.

Dans cette optique, les principaux points abordés sont l'analyse :

- des acteurs et des compétences mises en œuvre par la CCMV,
- des actions menées dans les domaines de l'administration et des moyens généraux, du développement économique et touristique, des technologies de l'information et de la communication et du cadre de vie, de l'enfance jeunesse et de l'aménagement de l'espace,
- des choix budgétaires et des dépenses d'investissement,
- de la situation financière en comparaison avec l'exercice 2009,

CARTE D'IDENTITE DE LA CCMV

La Communauté de Communes du Massif du Vercors regroupe 7 communes (Autrans, Corrençon-en-Vercors, Engins, Lans-en-Vercors, Méaudre, Saint-Nizier-du-Moucherotte, Villard-de-Lans) sur 255 km² et forme une unité géographique, humaine et économique incontestable.

La CCMV présente un territoire de moyenne montagne au relief contrasté, situé à moins d'une heure de Grenoble et bénéficiant de trois voies d'accès principales, deux vers le bassin grenoblois et une vers la basse Isère :

- Une population de 11 152 habitants en 2007, en forte croissance depuis 1968.
- Une population jeune (22 % de moins de 15 ans), mais vieillissante.
- 5 460 personnes ayant un emploi, avec un secteur tertiaire important (84 %).
- Un taux de chômage de 5,7 % en 2008.
- 12 023 logements en 2008 sur le canton, dont 58 % de résidences secondaires.
- Depuis 1999, 119 logements sont construits par an en moyenne sur le canton.
- Une activité agricole réorganisée (exploitation, production et commercialisation).
- Un potentiel forestier important.
- 42 000 lits touristiques, dont 14 000 dans le secteur marchand.
- Une offre complète en commerces, artisanat et services.
- Un réseau routier adapté au trafic, excepté en période de forte fréquentation.
- Une connexion difficile au réseau de l'agglomération aux heures de pointe et aux jours d'affluence touristique.
- Une station d'épuration intercommunale construite en 2010 pour répondre aux besoins de la population notamment en période touristique.

Des liens forts avec les territoires voisins :

Si les habitants du plateau profitent du bassin d'emploi grenoblois, ceux de l'agglomération profitent de l'espace de liberté et de loisirs que le Vercors leur offre.

Pour les actions quotidiennes qui contribuent au développement local, c'est avec les collectivités rurales du massif inscrites dans le périmètre du Parc naturel régional du Vercors que la réflexion est partagée, notamment sur le périmètre du contrat de développement Rhône Alpes (CDRA) qui regroupe la CCMV, la communauté de communes du Vercors (canton de La Chapelle-en-Vercors), et la communauté de communes Le Pays du Royans (canton de St Jean-en-Royans) ; ou encore sur le périmètre du Parc.

Depuis 2005, une charte d'objectifs a été signée entre la Métro, le Parc et la CCMV. Elle porte sur les déplacements, le développement économique et touristique, la politique foncière et l'habitat, les technologies de l'information et de la communication, l'environnement et la qualité de site, les loisirs urbains et périurbains. Le Vercors doit avoir des liens étroits avec l'agglomération dans un esprit de partenariat, qu'il faut encore renforcer.

DES ACTEURS ET DES COMPETENCES

Vie intercommunale

La Communauté de communes du massif du Vercors est administrée par un conseil composé de 20 membres, soit :

- 2 titulaires et 1 délégué suppléant pour les communes de moins de 1000 habitants
- 3 titulaires et 1 délégué suppléant pour les communes de 1000 habitants à 3500 habitants
- 5 titulaires et 2 délégués suppléants pour les communes de plus de 3500 habitants.

La répartition des délégués au sein des différentes communes est la suivante :

	Nbre de délégués permanents	Nbre de délégués suppléants	Total
Autrans	3	1	4
Corrençon	2	1	3
Engins	2	1	3
Lans en Vercors	3	1	4
Méaudre	3	1	4
St Nizier du Moucherotte	2	1	3
Villard-de-Lans	5	2	7
Total conseil	20	8	28

Les délégués des communes, élus en 2008, sont :

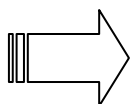
- Mesdames et Messieurs Gabriel TATIN, Michel ARNAUD et Pascale MORETTI pour Autrans
- Messieurs Gérard SAUVAJON et Pierre RIVOIRE pour Corrençon-en-Vercors
- Mesdames et Messieurs Stéphane FALCO et Christiane CLEMENT-DIDIER pour Engins
- Mesdames et Messieurs Jean-Paul GOUTTENOIRE, Catherine COCHE et Alain REPELLIN pour Lans-en-Vercors
- Messieurs Pierre BUISSON, Hubert ARNAUD et Eric ROCHAS pour Méaudre
- Messieurs Franck GIRARD-CARRABIN et Michel ANDRE pour Saint-Nizier-du-Moucherotte
- Mesdames et Messieurs Chantal CARLIOZ, Chantal BELLIN, Aimé BLANC, Gérard CLOT-GODARD, Jean-François GARCHERY pour Villard-de-Lans

Le 17 avril 2008, les délégués se sont réunis lors d'un premier conseil communautaire, pour élire leur président et un bureau communautaire composé du président et de 6 vice-présidents.

Le 6 mai 2008, lors d'un deuxième conseil communautaire, les membres du bureau se sont répartis les différents domaines d'intervention de la CCMV



Pierre BUISSON,
Conseiller général
et Maire de Méaudre
Président de la CCMV
en charge de l'**environnement**



Environnement

Ordures ménagères :

- Ordures ménagères
- Déchèteries
- Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures Ménagères (SICTOM)
- Sites de décharge
- Promotion du tri

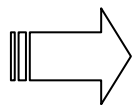
Assainissement

- Station d'épuration et collecteurs principaux
- Plan Eau Vercors

Energies renouvelables



Gérard SAUVAJON,
Maire de Corrençon-en-Vercors
1^{er} Vice Président de la CCMV
en charge de l'**aménagement de l'espace
et des ressources naturelles**



Aménagement de l'espace et ressources naturelles

Urbanisme et paysage :

- Charte de développement
- Urbanisme et paysage
- Patrimoine architectural et rural
- Bâti et développement durable

Déplacements :

- Voies « vertes »
- Déplacements doux

Agriculture et forêt

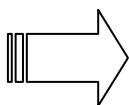
- Diagnostic agricole
- Activités agricoles et forestières
- Charte forestière
- Bois énergie
- Plan pastoral territorial

Tourisme

- Promotion du tourisme
- Activités et infrastructures touristiques



Franck GIRARD CARRABIN,
Maire de Saint-Nizier-du- Moucherotte
2^{ème} Vice Président de la CCMV
en charge de l'**administration générale**



Administration générale

Finances :

- Elaboration du budget

Personnel et recrutements :

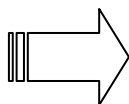
- Suivi du personnel
- Examen des candidatures et propositions de recrutement

Locaux :

- Locaux communautaires



Chantal CARLIOZ
Maire de Villard-de -Lans
3^{ème} Vice Présidente de la CCMV
en charge de la **vie culturelle, des relations extérieures et de la vie communautaire**

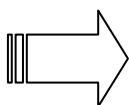


Vie culturelle, relations extérieures et vie communautaire

- Compétences communautaires
- Evolution de l'intercommunalité
- Relations avec la Metro (agglomération grenobloise)
- Association RESO (Rencontres internet)
- Projets et politiques contractuelles (Pôle d'excellence rurale Royans Vercors Santé, Contrat de développement avec la région Rhône-Alpes (CDRA), politiques en faveur des stations de moyenne montagne, Opération de modernisation du commerce et de l'artisanat (OCMMR...)



Jean-Paul GOUTTENOIRE
Maire de Lans-en-Vercors
4^{ème} Vice Président de la CCMV en charge du **développement économique**



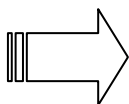
Développement économique

Développement économique :

- Maintien et diversification du tissu économique
- Espace entreprises
- Plateforme d'initiative locale en faveur des porteurs de projets (SGRVI)
- Téléspace - Locaux d'accueil et d'accompagnement des entreprises

Emploi

- AIDE 4 Montagnes
- Mission locale
- Maison de l'emploi du bassin grenoblois



Gabriel TATIN
Maire d'Autrans
5^{ème} vice Président de la CCMV
en charge des **services à la population et du Logement**

Services à la population et logement

Politique du logement :

- Comité local de l'habitat (CLH)
- Programme local de l'habitat (PLH)
- Logement des saisonniers

Enfance jeunesse :

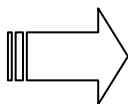
- Contrat enfance jeunesse avec la CAF
- Ludothèque intercommunale « Jeux m'amuse »
- Réseaux buissonniers
- Cité scolaire
- Réseau santé

Personnes âgées :

- MARPA
- Structures d'accueil

Vie associative :

- Equipements sportifs intercommunaux
- Relations avec les associations



Stéphane FALCO
Maire d'Engins
6^{ème} vice Président de la CCMV
en charge de la **communication**

Communication

Transports :

- Transports intra-communautaires
- Transports agglomération/Plateau

Equipement du territoire :

- Infrastructures haut débit
- Télévision, radio

Information et communication :

- Jumelage
- Journal CCMV Infos
- Site Internet www.vercors.org
- Système d'information géographique (SIG)

Chaque vice président va définir l'organisation du travail des élus au sein du domaine d'intervention dont il a la charge. Des commissions et groupes de travail vont être constitués avec des délégués communautaires et des représentants nommés par chaque commune.

Les commissions issues de cette assemblée ont été établies comme suit :

- Agriculture et forêt
- Finances, personnel et recrutements

- Locaux
- Projets et politiques contractuelles
- Développement économique
- Tourisme
- Emploi
- Politique du logement et personnes âgées
- Enfance jeunesse
- Environnement
- Urbanisme, paysage et déplacements doux
- Vie associative
- Transports
- Information et communication

Délégués aux organismes extérieurs :

Etablissements publics intercommunaux et assimilés :

SICTOM : Pierre Buisson, Stéphane Falco, Jean-François Garchery, Jean-Paul Gouttenoire, Pierre Rivoire et Gabriel Tatin (titulaires), Michel André, Chantal Carlioz, Pascale Moretti, Alain Repellin, Eric Rochas et Gérard Sauvajon (suppléants)

Parc naturel régional du Vercors (PNRV) : Franck Girard-Carrabin (titulaire), Jean-Paul Gouttenoire (suppléant)

CDRA :

- Comité de pilotage : Pierre Buisson et Chantal Carlioz (titulaires), Stéphane Falco (suppléant)
- Tourisme : Gérard Clot-Godard et Gérard Sauvajon (titulaires), Alain Repellin (suppléant)
- Economie : Jean Paul Gouttenoire et Fred Arnaud (conseiller municipal de Villard-de-Lans) (titulaires), Michel Arnaud (suppléant)
- Cadre de vie : Chantal Bellin et Pascale Moretti (titulaires), Gabriel Tatin (suppléant)
- Paysage : Gérard Sauvajon et Gabriel Tatin (titulaires), Aimé Blanc (suppléant)

Espace Entreprises : Chantal Carlioz et Jean-Paul Gouttenoire

Autres organismes et associations :

ADMR : Pascale Moretti

AIDE 4 Montagnes : Jean-Paul Gouttenoire, Hubert Arnaud

Cité scolaire : Aimé Blanc

Commission locale d'insertion (CLI) : Jean-Paul Gouttenoire

Contrats territoriaux emploi formation (CTEF) : Jean-Paul Gouttenoire

Ecole de musique : Chantal Bellin

Espace naturels sensibles et sites natura 2000 : Stéphane Falco

Maison de l'Emploi et de la formation du Bassin Grenoblois (MEF) : Chantal Bellin et Jean-Paul Gouttenoire

Maison pour Tous 4 Montagnes : Gabriel Tatin

MARPA : Pascale Moretti

Radio Fréquence 4 : Christiane Clément-Didier

RESO (Rencontres Internet d'Autrans) : Chantal Carlioz

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) : Pascale Moretti

Vercors Tourisme : Hubert Arnaud, Michel Arnaud

Compétences exercées par la CCMV

Dans leur rédaction résultant de la dernière modification de 2010 (arrêté préfectoral n°2010-11164) qui concerne la compétence optionnelle Politique du logement et du cadre de vie, dans la rédaction de son alinéa 7, relatif à la compétence enfance jeunesse, les compétences de la communauté de communes sont définies comme suit :

En matière de lutte contre l'incendie et de secours :

Dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales

En matière d'aménagement de l'espace

- mise en œuvre d'une mission "Paysage bâti et Urbanisme" sur le territoire communautaire, s'appuyant sur des moyens de coordination auprès des communes, des études, des expérimentations et des opérations de communication ayant pour objet des orientations ou des actions concertées en matière d'urbanisme et de paysage dont le suivi de la charte de développement et de la charte forestière,
- réflexion prospective sur l'aménagement de l'espace et portant sur l'ensemble du territoire communautaire

En matière d'actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

- promotion économique et touristique du territoire communautaire
- soutien aux manifestations médiatiques qui ont un impact économique et touristique sur le territoire communautaire.
- études et politiques contractuelles de développement concernant la communauté
- mise en œuvre d'actions et réalisation d'équipements visant à maintenir ou à développer l'activité économique de la communauté et à favoriser un développement durable du territoire communautaire
- mise en œuvre d'actions communautaires liées aux TIC, notamment
 - réalisation et gestion d'équipements mobiliers et immobiliers pour favoriser l'implantation d'activités liées aux TIC
 - mise en œuvre de politiques et d'équipements visant à permettre l'accès au haut débit à tous les habitants et à favoriser la concurrence entre opérateurs
 - mise en œuvre de politiques pour promouvoir l'utilisation des TIC par les enfants des écoles maternelles et élémentaires et pour faciliter l'accès des communes à des Systèmes d'Informations Géographiques

En matière de protection de l'environnement

- gestion des ordures ménagères: collecte, transport, élimination, traitement, valorisation
- étude des sites d'enfouissement des déchets
- épuration des eaux usées et traitement des résidus,
- construction et gestion des collecteurs principaux d'assainissement
- contrôle des rejets à la station d'épuration
- participation à des missions de surveillance environnementale

En matière de politique du logement et du cadre de vie

- construction et gestion d'immeubles d'intérêt communautaire pour l'accueil des personnes âgées ; sont considérées d'intérêt communautaire les structures offrant un hébergement complet
- mise en œuvre des outils de programmation et d'études dans les domaines de l'habitat sur tout le territoire de la communauté
- gestion du Comité Local de l'Habitat et actions visant à favoriser l'accès au logement des travailleurs saisonniers et des jeunes en formation
- investissements relatifs à la cité scolaire et inscrits dans des programmes contractualisés avec les collectivités compétentes (Région, Département) et avec la commune d'implantation.
- participation à l'équipement et au fonctionnement des équipements de télé et de radio diffusion
- études et travaux préparatoires relatifs au cadre de vie, aux personnes âgées, à la santé, à l'enfance et à la jeunesse et qui portent sur l'ensemble des communes de la communauté
- à compter du 1er janvier 2011, compétence petite enfance-enfance-jeunesse pour les actions liées aux contrats conclus avec la Caisse d'allocations familiales, la Direction de la cohésion sociale ou tout organisme susceptible d'apporter un appui financier dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse, ou encore les actions relevant de la seule initiative de la communauté de communes, à la condition que ces actions s'adressent aux enfants et aux jeunes de l'ensemble des communes et à l'exclusion des actions de proximité conduites par les communes.
- mise en œuvre de politiques contractuelles et d'aides en direction des associations d'intérêt communautaire dans le cadre du logement et du cadre de vie. Sont considérées d'intérêt communautaire les associations dont l'activité concerne l'ensemble des communes de la communauté.

En matière d'équipements sportifs

- étude, réalisation, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire; sont considérés d'intérêt communautaire les équipements sportifs
 - dont l'utilisation concerne l'ensemble des communes de la communauté
 - dont le financement a été assuré sur des crédits communautaires

Autres compétences

- parution d'un journal et publication de documents d'information relatifs aux compétences communautaires
- site internet
- actions d'aide à la production et à la diffusion de travaux d'études locales intéressant l'ensemble de la communauté

Grands domaines d'actions de la CCMV

Aménagement de l'espace : la CCMV veut garder un territoire d'exception

Agriculture et forêt : elles contribuent à la qualité de nos paysages. Ce sont aussi des richesses naturelles à valoriser. La CCMV apporte son soutien au maintien de l'agriculture par des actions ponctuelles et valorise la forêt et la filière bois.

Paysage bâti et urbanisme : il s'agit de coordonner les projets communaux pour préserver ou conforter l'identité du Vercors. C'est un territoire d'une richesse paysagère et patrimoniale exceptionnelle mais fragile, qui constitue un des atouts essentiels de l'activité touristique.

Charte de développement du territoire : elle constitue un engagement concerté des communes et de la CCMV pour maîtriser l'évolution du territoire et préserver ses atouts. Elle exige un suivi permanent pour mettre en cohérence les projets et rechercher les moyens d'atteindre les objectifs fixés.

Elle s'accompagne d'une réflexion sur les transports et les déplacements avec la volonté de favoriser les déplacements doux.

Développement économique : la CCMV agit pour favoriser le développement des entreprises et l'emploi

Promotion touristique du territoire : elle doit être intercommunale. C'est tout le massif qui est présenté à la clientèle extérieure à la recherche d'un lieu de séjour. La CCMV intervient en finançant Vercors Tourisme et en soutenant les manifestations qui participent à la valorisation de l'image du canton.

Politiques contractuelles : les projets locaux ont besoin de financements extérieurs. Pour les obtenir, il faut souvent passer par des contrats. La CCMV en assure le pilotage pour le compte des communes membres afin de favoriser le développement économique et touristique. Le principal est le contrat de développement Rhône-Alpes conclu en association avec le territoire du Vercors sud et du Royans avec la Région (CDRA). Il porte sur trois axes : la préservation de l'environnement et la valorisation des ressources naturelles, le développement économique et l'offre de services. L'Espace Entreprises, qui apporte un accompagnement aux porteurs de projet, s'inscrit dans ce contrat.

D'autres visent à favoriser le maintien à domicile (Royans Vercors Santé) et ou à soutenir le commerce et l'artisanat (opération collective de modernisation en milieu rural OCMMR).

Soutien à l'implantation d'activités : la CCMV propose la location de bureaux au Téléspace et conduit des actions pour l'équipement en haut débit.

Habitat : la CCMV favorise l'accès au logement et l'accueil des personnes âgées

La CCMV a construit la maison d'accueil rurale pour personnes âgées (la MARPA) qu'elle loue à l'association gestionnaire (ADMR).

Un comité local de l'habitat a été mis en place pour l'attribution des logements.

Un programme local de l'habitat (PLH) a été engagé pour compléter l'offre locative et aider à l'amélioration des logements. Le logement des travailleurs saisonniers est pris en compte.

La CCMV veut améliorer la capacité d'accueil des personnes âgées et créer des places d'accueil médicalisées.

Vie associative : la CCMV soutient les forces vives locales

La CCMV subventionne les associations d'intérêt communautaire dans les domaines de l'emploi, du sport, de la culture, de la musique, de la vie sociale, de la santé.
Elle a réalisé le terrain de football intercommunal.

Enfance – Jeunesse : la CCMV conduit des actions en faveur des plus jeunes

La CCMV équipe les écoles en matériel informatique pour les « Réseaux buissonniers » dont elle assure l'accompagnement matériel et technique.
Elle s'implique dans les actions conduites en faveur de la jeunesse : Point Information Jeunesse (PIJ), Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) et elle est signataire du contrat « Enfance Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Protection de l'environnement : la CCMV améliore la gestion des ordures ménagères et l'épuration des eaux usées

Ce sont les deux compétences d'origine de la CCMV.

La collecte et le traitement des ordures ménagères, la gestion des déchèteries, le tri sélectif, la valorisation des déchets doivent être sans cesse améliorés. Ces actions s'accompagnent de la recherche de sites pour les déchets inertes.

L'amélioration des collecteurs et la construction d'une nouvelle station d'épuration sont des projets majeurs pour la protection de l'environnement.

Effectifs de la CCMV

La communauté de communes, ce sont aussi des moyens humains et des agents au service du territoire. Pour répondre à l'ensemble des compétences et mener les projets et les actions portés par l'intercommunalité, l'effectif est organisé comme suit :

Le nombre d'agents titulaires est de 18 dont quatre au service administratif, deux au service enfance jeunesse, neuf au service technique et un pour les TIC.

Les non titulaires en remplacement, sur des emplois permanents ou directement liés à des missions subventionnées sont au nombre de 7. Deux CDD concernent le remplacement d'agents (temps partiel et congé parental), quatre concernent des postes de chargés de missions spécifiques (*Point d'accueil écoute jeunes PAEJ, OCMMR-FISAC, Charte Forestière de Territoire*) et un est en CDI.

A cela s'ajoute une dizaine de contrats établis sur l'année pour faire face à des besoins occasionnels.

La Communauté de Communes s'adjoit aussi les services de chargés de mission sur des missions transversales à plusieurs collectivités. Elle contribue à ces postes au prorata de sa population :

- Deux personnes pour l'animation et la gestion de la procédure contractuelle Contrat de Développement Rhône-Alpes et celle de Leader portée par le Parc Naturel du Vercors
- Un chargé de mission de l'Espace entreprises dont le poste est porté par la CCMV.

D'autres missions sont confiées à des prestataires :

- la mission Paysage par une urbaniste,

- l'animation du dispositif en faveur du logement,
Le journal d'information de la Communauté de Communes (CCMV Infos) est traité en régie.

Au cours de l'année 2010, des évolutions ont eu lieu en matière de ressources humaines :

- > Le contrat de la psychologue du PAEJ a été reconduit pour l'année 2010 sur un mi temps.
- > La mission de l'animatrice OCMMR-FISAC qui a pris ses fonctions en mai 2009 à mi-temps a été renforcée sur un temps complet à compter du mois de mai.
- > La coordination Jeunesse a été renforcée par la venue d'un agent au service enfance jeunesse pour un contrat d'un an à compter du 1^{er} avril à raison de 5h15 par semaine.
- > Les missions confiées à l'ambassadrice du tri ont été modifiées et comprennent désormais les questions liées à l'environnement et au développement durable au sens plus large (Agenda 21...). Il a donc été décidé de recruter un nouvel agent. Ce poste a été pourvu en juillet par le biais d'un contrat aidé pour assurer un renfort sur les missions d'ambassadeur du tri.

ADMINISTRATION ET MOYENS GENERAUX



Les moyens généraux mis en œuvre par la CCMV :

- > un directeur général des services*
- > une équipe pluridisciplinaire chargée de l'accueil, du suivi des conseils communautaires, des marchés publics, de la gestion du personnel, de la gestion des dossiers et de la comptabilité*
- > des compétences généralistes au service des missions et des projets menés sur le territoire*

Le suivi des conseils communautaires et des commissions

Le conseil de communauté a tenu **8 séances** au cours de l'année 2010.

36 commissions de travail se sont réunies et plus **70** de comités de pilotage et groupes de travail (comité de pilotage RVS, commission CLH...) ont eu lieu tout au long de l'année.

En 2010, pour mener à bien l'activité de la CCMV, ce sont **187 actes administratifs** qui ont été rédigés, signés et pour la majorité transmis au contrôle de légalité, soit :

- **103** délibérations du conseil communautaire,
- **10** décisions du président prises en application de ses délégations,
- **26** arrêtés,
- **48** conventions et contrats.

Les marchés publics

En 2010, **20 marchés** ont été notifiés, dont 1 appel d'offres ouvert et 19 marchés à procédure adaptée, **6 avenants** ont été conclus et **9 actes de sous-traitance**.

Les principaux marchés passés en 2010 concernent :

- Les marchés d'assurance de la CCMV
- L'animation du dispositif logement
- La mission paysage
- L'étude itinérance douce
- Le diagnostic culturel et l'organisation des Assises de la culture
- La réalisation du nouveau portail citoyen pour la CCMV et les communes membres
- Les travaux pour le poste de refoulement des Jarrands
- La maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Maison de l'intercommunalité
- La maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la boucle intercommunale de circulations douces

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE



Les moyens mis en œuvre par la CCMV en faveur du développement économique et touristique :

- > une animatrice OCMMR/FISAC*
- > une chargée de mission filière bois et espaces pastoraux*
- > l'équipe d'animation du Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) mutualisé avec les communautés de communes du Vercors et du pays du Royans*
- > un chargé de mission de l'Espace entreprises mutualisé sur le territoire du CDRA*
- > les locaux d'activités du Téléspace-Vercors*
- > les locaux d'activités de Vercors Lait et la chaufferie*
- > un contrat d'objectifs avec Vercors Tourisme*

Actions du Contrat de Développement Rhône Alpes

Financement de la mission d'appui au nouveau CDDRA

Le COPIL du CDRA a décidé d'engager une mission d'appui à la préparation du nouveau Contrat de développement durable Rhône-Alpes. C'est la Communauté de communes du Vercors qui porte cette mission. Une convention fixant les modalités de participation de chaque communauté de communes a été établie.

Projet Terre à clic

Les territoires du CDRA Royans Vercors et du CDRA Alpes Sud Isère avaient été retenus au titre du dispositif régional « Terre à clic ». Un accompagnement technique était ainsi pris en charge par la Région Rhône Alpes pour favoriser l'émergence de projets mobilisant les nouveaux outils de communication et d'information et soutenir la création de nouveaux services numérisés.

En cohérence avec les projets d'itinérance du territoire et en réponse aux nouvelles attentes des clientèles, le territoire s'est engagé dans un projet de consultation d'itinéraires par internet. Il s'agit de proposer un nouveau service au public touristique et de valoriser l'offre existante.

Le service mis en place permettra la consultation d'itinéraires de balades depuis un site Internet développé spécifiquement pour le projet, à l'échelle des deux CDRA. L'outil permettra également, de télécharger ou d'imprimer les itinéraires préalablement consultés, sur plusieurs types de supports (GPS, Pocket PC, lecteur MP3/MP4, téléphone mobile), dans le but de faciliter le guidage des itinéraires et d'agrémenter le parcours par des informations qualitatives.

Sur le plan technique, ces fonctionnalités ont déjà été développées dans le cadre de Terres à Clic et reversées à la communauté. L'opération consiste à confier à un prestataire les développements nécessaires à une adaptation du service aux besoins et aux spécificités des territoires Alpes Sud Isère et Royans Vercors.

Démarche d'accompagnement de l'hôtellerie

Dans la suite de l'étude sur la situation de l'hôtellerie sur le territoire du CDRA Royans Vercors, confiée au cabinet HEADLIGHT Consultant, et compte tenu de conclusions plutôt alarmantes concernant ce secteur d'activité essentiel pour le territoire, les élus ont souhaité agir rapidement pour soutenir des activités fragilisées.

Un premier niveau de réflexion a permis de mettre en place un dispositif d'accompagnement en matière de conseil en faveur des hôteliers, l'Espace Entreprises ayant un rôle de relais entre le bureau de consultant missionné et les hôteliers afin d'exposer à ces derniers la démarche, ses objectifs et ses modalités.

Ainsi, sur les 41 établissements du territoire, 19 hôteliers ont été rencontrés par le chargé de missions de l'Espace Entreprises parmi lesquels 12 se sont engagés dans une démarche de conseil et d'accompagnement visant à répondre à leurs problématiques spécifiques.

Dans la suite de cet accompagnement, la volonté était également de mettre en place un dispositif d'aide financière permettant d'aider les hôteliers qui avaient formalisé un projet suite à la mission de conseil dont ils avaient bénéficié.

Ainsi, l'Espace Entreprises a contribué à la rédaction du règlement de l'aide à l'hôtellerie du CDRA Royans Vercors et accompagne les exploitants dans la formalisation de leur projet et dans le montage des dossiers de demande de financement.

Espace Entreprises

La Communauté de communes du Massif du Vercors a assuré le portage de cette action pour le compte des trois communautés de communes concernées depuis le 1er décembre 2009 et pour une durée de 3 ans.

L'activité de l'Espace Entreprises en matière d'accompagnement individuel des porteurs de projets et des entreprises a connu un rythme soutenu sur les dix premiers mois de 2010, excepté au mois d'avril. Les secteurs concernés par les projets sont toujours l'artisanat du bâtiment et les services, mais il est tout de même à noter un regain d'intérêt pour les activités du commerce.

Création et reprise d'entreprises

Porteurs de projets reçus par l'Espace Entreprises

	CCMV	Total Espace entreprises		
	2010	2010	2009	2008
Projets de création	43	72	81	75
Projets de reprise	15	26	31	21
TOTAL	58	98	112	96
Projet réalisé au 31/10	22	39	29	38
Projets en cours de suivi au 30/10	8	11	35	26
Abandons ou plus de nouvelles	28	48	48	60

Plate-forme d'initiative locale SGRVI

La réorganisation de la plate-forme d'initiative locale a permis de donner un nouvel élan à cette structure, le recrutement d'un animateur au sein de SGRVI ayant permis :

- de libérer les chargés de missions économiques territoriaux de l'ensemble des tâches, notamment administratives, liées au fonctionnement de la plate-forme,
- de distinguer l'instruction des dossiers de demande de prêts d'honneur de l'accompagnement ante-crédation.

Ainsi, le nombre de comités de prêt est en augmentation sur le Royans Vercors, avec 7 sessions en 2010, soit plus que la moyenne habituelle. Ce constat traduit notamment une meilleure réponse dans le temps aux porteurs de projets (réduction du délai d'attente pour l'examen des demandes) liée à une "économie" de temps au profit du chargé de missions de l'Espace Entreprises Royans Vercors.

	2010	2009	2008
Nombre de comités d'agrément	7	5	3
Nombre de dossiers examinés	17	14	13
Nombre de prêts accordés	14	13	9
Montant total des prêts accordés	77 300	64 100	73 700
Montant moyen des prêts accordés	5 521	5 342	6 011
Avis favorables sur autres aides (FACR CG26, Idéclic)	8	4	5

Réseau d'accompagnement à la création et reprise " CREAMFIL "

Cette démarche, initiée par les réseaux d'appui à la création d'entreprises et étendue aux territoires des CDRA sous l'égide de la Région, poursuit un double objectif :

- structurer localement les acteurs de la création et reprise d'entreprises
- offrir aux porteurs de projet un service homogène sur l'ensemble du territoire régional.

Le CDRA Royans Vercors s'est engagé, en juin 2009, dans cette démarche conjointement au CDPRA Sud-Grésivaudan, afin de travailler à l'échelle du territoire d'intervention de la plate-forme d'initiative locale SGRVI, qui couvre les deux espaces géographiques.

Observatoire des Entreprises

La création d'un observatoire des entreprises est issue d'une réflexion menée dans le cadre de l'Espace Entreprises Royans Vercors et a pour objectifs:

- l'analyse et le suivi de l'évolution du tissu économique du territoire,
- la mesure de l'impact de la politique économique territoriale mise en œuvre notamment dans le cadre du CDRA.

Si la décision de création de cet outil a été prise il y a déjà quelques temps, sa réalisation n'avait pas été engagée pour de multiples raisons. Au début de l'année 2010, le comité de pilotage de l'Espace Entreprises décidait de confier à un prestataire la conception d'un programme de traitement des données issues des fichiers SIRENE de l'INSEE afin de donner corps à cet outil.

L'Espace Entreprises a, préalablement au travail du prestataire, finalisé le cahier des charges et opéré la mutation des codes d'activités (APE) vers la nouvelle nomenclature 2008 de l'INSEE. L'Espace Entreprises a ensuite accompagné le prestataire dans la réalisation de cet outil afin de préciser les fonctionnalités attendues et de valider les choix proposés pour le traitement des données.

L'outil livré permet un traitement rapide des informations souhaitées et donc de réaliser l'analyse souhaitée sur la base des fichiers SIRENE des trois communautés de communes concernées.

Stratégie qualitative d'accueil d'entreprises

Cette démarche a pour objectif de définir une stratégie en matière d'accueil d'entreprises pour permettre le développement ou l'implantation d'entreprises sur le territoire. Cette démarche a été initiée du fait de l'impossibilité récurrente du territoire à offrir à ses entreprises des conditions de développement, notamment en ce qui concerne l'offre de locaux et terrains d'activité. Cette carence a amené les décideurs du territoire à rechercher des solutions permettant à la fois de proposer aux entreprises des possibilités de développement ou d'installation, des conditions favorisant également l'installation de leurs salariés, ainsi que des réponses à des problématiques partagées par les chefs d'entreprises.

Une mission a été confiée à un cabinet d'études pour conduire la réflexion. Après une phase de diagnostic, une phase de partage et de concertation entre les acteurs de l'économie du territoire - entreprises, élus et partenaires - a eu lieu avant la mise en forme par le cabinet d'études de propositions pour une stratégie d'accueil d'entreprises respectueuse du développement durable.

Enquête de consommation

Cette démarche, initiée au printemps 2009, a été conduite par le cabinet PIVADIS, accompagné par l'Espace Entreprises Royans Vercors. Cette étude avait notamment pour objet :

- de faire un état des lieux de l'appareil commercial, artisanal et de services du territoire
- de mesurer le taux d'évasion commerciale hors territoire,
- d'en identifier les forces et les faiblesses, et de détecter d'éventuelles carences,
- de définir une stratégie visant à conforter, diversifier et développer ces secteurs d'activité afin d'assurer la pérennité d'un bon niveau de service à la population permanente.

Les conclusions de cette longue démarche ont été rendues au mois de juillet 2010 et un document de synthèse doit être rédigé pour favoriser la diffusion des résultats.

Les premiers prolongements de cette approche ont été intégrés dans la réflexion pour la mise en œuvre d'une deuxième tranche d'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR) en cours sur le territoire de la CCMV. L'Espace Entreprises suit les travaux sur l'ensemble du territoire pour assurer la prise en compte des conclusions de PIVADIS dans la politique qui sera engagée en faveur du commerce, de l'artisanat et des services.

OCMMR / FISAC

Les partenaires principaux :

- l'Etat, DIRECCTE et Préfecture, le Conseil général de l'Isère, les communes membres,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère
- l'Espace Entreprises Royans- Vercors et le Contrat de Développement Rhône-Alpes Royans-Vercors,
- les entreprises, et les six associations de commerçants et d'artisans du plateau, qui rassemblent environ 200 adhérents : trois à Villard-de-Lans (secteur de Villard-centre ; secteur du balcon de Villard ; secteur de la zone des Geymonds), une à Lans-en-Vercors, une à Méaudre, une à Autrans. Il n'y a pas d'UCA sur les communes de Saint Nizier du Moucherotte, Engins, Corrençon-en-Vercors.

A ce jour, l'ensemble des douze actions prévues dans la tranche 1 a été engagé.

➤ Taux d'**engagement** des crédits fin 2010 : 75.4 %.

➤ Taux de **consommation** : 50.3%

Action 1.1 : Animation du programme

Recrutement d'un animateur à mi-temps pendant un an, à partir de mai 2009. Passage à temps plein à la mi-mai 2010.

Cette action comprend la préparation des actions, l'organisation et le suivi des comités techniques ou de pilotage, les relations avec les partenaires institutionnels et techniques, les entretiens avec la direction du maître d'ouvrage et les élus locaux, la participation à la vie du réseau, le suivi administratif et financier de l'opération, l'évaluation du FISAC, la préparation de la tranche 2.

Action 1.2 : Promotion du programme

➤ Edition à 1 500 exemplaires des brochures d'information sur le programme, adressées à l'ensemble des partenaires et des entreprises potentiellement concernées par l'opération. Ces supports sont mis à disposition lors de rencontres, réunions publiques FISAC.

➤ Réunion publique – 7 décembre 2009 : présentation de l'opération, du programme d'actions et échanges avec une cinquantaine de participants.

➤ Contacts presse en fonction des actions, informations mises en ligne sur le portail Internet de la CCMV et informations régulières passées dans le journal de la CCMV, distribués dans les 5 500 boîtes aux lettres du plateau.

Action 2.1 : Etude de la Consommation

Mission confiée à un cabinet d'études, et menée à l'échelle du CDRA Royans- Vercors

Cette étude a procuré un diagnostic complet de l'appareil commercial, ainsi que d'une analyse fine des comportements d'achats de la population locale (habitants permanents, résidents secondaires), mis en perspectives avec l'environnement concurrentiel.

A partir du lancement du FISAC, au moins 6 réunions ou comités de pilotage ont eu lieu.

Une restitution publique auprès des professionnels du Massif du Vercors a eu lieu en juin 2010, rassemblant 60 à 70 participants.

L'étude a permis entre autres de connaître :

- Par secteurs, les commerces avec vitrines présents, leur état, les aménagements, les locaux vacants, etc.
- la perception qu'a la population du commerce local,
- la répartition « lieu d'habitation / lieu d'achat » par type de produits,
- le fonctionnement des flux commerciaux sur le territoire selon les types de clientèles
- la part de l'évasion commerciale dirigée essentiellement vers l'agglomération grenobloise pour chaque type de produits, etc.
- l'évolution potentielle théorique du marché, etc.

Action 2.2 : Définition de la stratégie et du plan d'actions à la suite de l'étude de consommation

Les préconisations du cabinet d'études ont mis en avant l'intérêt de conforter et diversifier l'offre commerciale sur le bourg- centre qu'est Villard-de-Lans, pôle principal d'attractivité commerciale du plateau, et la nécessité de maintenir et développer une offre qui réponde principalement aux besoins courants dans les autres communes du territoire.

Le rapport final de l'étude peut-être accessible en téléchargement via Internet, sur demande.

Il est prévu que soit réalisée une synthèse de l'étude, à l'échelle des trois Communautés de Communes sur lesquelles elle a porté.

Action 3.1 : Sensibilisation et préparation de la démarche de progrès

40 diagnostics Première Découverte ou suivis Cypea Initiatives ont été menés auprès d'entreprises du plateau par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble, certains dans le cadre des diagnostics préalables à une demande d'aide directe à la modernisation des entreprises.

Action 4.1 : Définition d'une stratégie de communication

Une agence de communication a été engagée par la CCMV pour définir un positionnement, des stratégies et un plan de communication, ainsi que des outils d'identification visuelle, et qui accompagnera la CCMV et/ou les Unions de Commerçants et d'Artisans à mettre en œuvre les actions retenues.

Deux stratégies seront définies, l'une axée sur la communication de fonds pour faire connaître l'offre et sensibiliser la population permanente à l'importance de consommer sur le plateau, la seconde axée sur une communication opérationnelle « ponctuelle » à mettre en œuvre dans le cadre des opérations collectives menées par ou avec les groupements de professionnels.

Une table ronde consommateur a été organisée le 5 janvier, invitant des habitants du plateau à échanger sur leurs modes de consommation et sur la vision qu'ils ont de l'offre de proximité du territoire.

Action 4.2 : Communication structurante

➤ Réalisation par trois Unions de Commerçants et d'Artisans qui se sont associées de l'**opération Chéquier Vercors**, édité sur la période mi-avril, mai, juin à 15 000 exemplaires. Les dépenses imputées à cette ligne ont porté sur la conception et l'impression du chéquier.

96 commerçants ou commerçants / artisans ont participé.

Parmi les points à améliorer figurent la communication autour de l'opération et la durée de validité des chèques (essoufflement en milieu d'opération avant reprise). Par ailleurs, une meilleure coordination s'impose, notamment pour mieux essayer d'associer l'ensemble des associations. Enfin, la prise en charge par une association d'une opération de cette ampleur, menée à l'échelle du plateau du Vercors, sera extrêmement difficile à reconduire.

➤ Phases de définition des outils d'identification visuelle et d'accompagnement de l'étude de communication.

Cette phase a été lancée en 2010. Les accompagnements de l'agence devraient porter sur la réalisation d'actions de communication au printemps 2011, par la CCMV.

Action 5.1 : Aider la professionnalisation des UCA

4 ateliers ont été organisés avec les représentants des UCA, sur les thèmes suivants : lancement, le fonctionnement d'une UCA, les opérations commerciales et les partenariats.

Action 5.2 : Développer et coordonner les animations

➤ Financement de l'opération Chéquier Vercors.

➤ 4 ateliers de coordination- développement des animations réalisés.

Action 6.1 : Aider à la structuration des projets des entreprises

➤ Environ 55 entreprises accueillies, pour des demandes de conseils, de mise en relation, ou dans le cadre d'une demande de financement, soit près de 10% des entreprises du plateau potentiellement concernées par un programme FISAC (hors entreprises à vocation touristiques temporaire ou exclusivement liées à l'activité touristique).

➤ Accompagnement d'une entreprise pour le montage d'une demande d'aide au titre d'une Opération Rurale Individuelle.

➤ Edition à 1 500 exemplaires des brochures sur les aides à la modernisation des entreprises, adressées à l'ensemble des partenaires et des entreprises potentiellement concernées par le FISAC. Mise à disposition des supports lors de rencontres, réunions publiques FISAC.

Action 6.2 : Aide directe à la modernisation des entreprises

➤ Douze projets ont à ce jour fait l'objet d'une décision d'aide notifiée.

➤ La moitié des aides ont été accordées à des entreprises implantées sur la commune de Villard-de-Lans, ce qui correspond au taux d'implantation des entreprises commerciales et/ou artisanales du plateau sur cette commune.

- Les entreprises aidées sont majoritairement des **entreprises individuelles**, ayant peu d'employés. Elles sont gérées à 75% par un homme de 40 à 50 ans. Près de la moitié des entreprises bénéficiaires n'ont pas d'employé, ce qui est globalement représentatif du territoire. 58% des entreprises aidées ont 0 ou moins de 1 employé, taux légèrement inférieur au taux du territoire.
- 25% des entreprises / gérants d'entreprises sont **pluri-actifs** et saisonniers. L'entreprise / activité qui a bénéficié de l'aide est toujours celle complémentaire à la saison d'hiver. Même si la pluri-activité est encouragée sur le plateau et soutenue dans le cadre du FISAC, le comité de pilotage de l'opération considère parfois que l'aide et le projet en général pourront faciliter le passage à une activité unique ultérieurement.
- **5** entreprises envisagent d'**embaucher** suite à leurs investissements, si les retombées financières et d'activités attendues sont atteintes.

Le projet et les aides

Les projets peuvent entrer dans plusieurs catégories :

- Les **aménagement visibles** correspondent à des travaux ou dépenses d'achat de matériel dans :
 - un espace de vente
 - un atelier ou un laboratoire
 - la rénovation d'une vitrine.
- La « **modernisation** » correspond aux travaux ou achat de matériel et/ou de machines pour la mise aux normes, pour accueillir plus de publics ou pour permettre à l'entreprise d'être plus efficace.

Il est intéressant d'analyser les **retombées directes des projets aidés sur le territoire**, mais peu aisé de les globaliser. D'une façon générale, les dépenses de second œuvre (menuiserie, plomberie, électricité, etc.) sont toujours confiées à des entreprises locales, tandis que les dépenses liées à l'achat de machines sortent du territoire, faute de fournisseurs.

Action 6.3 : Préparation à la transmission pour anticiper les départs en retraite.

- Edition d'une plaquette à 200 exemplaires intitulée « Transmettre ou vendre son entreprise sur le plateau du Vercors », qui a été adressée à l'ensemble des partenaires du programme FISAC, mais surtout aux 120 chefs d'entreprises de 55 ans ou plus implantés sur les sept communes du territoire.
- Une réunion de sensibilisation – information a été programmée le 8 novembre 2010.

Convention d'objectifs avec la Maison de l'emploi

Une nouvelle convention d'objectifs a été conclue avec la Maison de l'Emploi en 2010. Elle prend en compte les partenariats mis en place en matière d'animation du réseau santé (y compris le suivi du Point d'accueil écoute jeunes), d'actions prenant en compte les problématiques de la saisonnalité, de participation aux réflexions conduites pour le développement économique et l'emploi.

Télespace Vercors

Le Télespace Vercors incarne, grâce à sa conception architecturale conviviale et bien adaptée, le pôle de compétences et de ressources nouvelles mis à disposition par la CCMV pour conduire sa politique de création d'activités et d'emplois nouveaux et pour favoriser la croissance des entreprises locales. Les locataires bénéficient ainsi d'une mutualisation de moyens et de partage d'expériences dans un cadre agréable et chaleureux comprenant 15 bureaux de 8 à 38 m², une salle de réunion multimédia et un espace détente.

Actualisation des loyers

En 2009, les loyers du Télespace avaient été « gelés » au tarif de 2008. La forte évolution de l'indice et les demandes des locataires avaient conduit à cette décision. Pour 2010, il est proposé de rétablir les modalités d'indexation antérieures, l'indice de la construction ayant baissé entre 2009 et 2010. Ce calcul porte le montant du m²/an de 159 € à 166 € HT, soit une augmentation de 4,1%. Les autres tarifs liés aux locaux suivent la même évolution.

Les coûts du téléphone et des copies ont baissé par rapport à 2009 à la suite de la modification de l'installation téléphonique (VOIP) et du changement de copieur. Cette baisse a été répercutée aux utilisateurs.

Occupation par les entreprises

En 2010, aucun mouvement n'a été enregistré dans l'occupation des bureaux du Télespace ; le nombre d'entreprises accueillies reste à 10. L'ensemble des locaux proposés au sein de ce bâtiment est utilisé puisque 5 bureaux sont occupés par du personnel de la CCMV ou des partenaires de la CCMV tels que le chargé de mission de l'Espace entreprises, l'équipe d'animation du CDRA et de Leader et l'animatrice du guichet unique logement.

Mise à disposition de Vercors Lait des bâtiments et de la chaufferie

Depuis 2009, compte tenu de l'utilité de l'activité de Vercors Lait pour le Vercors, alors que le label Bleu du Vercors a été obtenu récemment, l'ensemble des bâtiments de la fromagerie a été acquis par la CCMV. Un loyer a ensuite été fixé vis-à-vis de Vercors Lait qui continue à occuper et exploiter les bâtiments. De plus, la CCMV a décidé de transformer la chaufferie, devenue obsolète, pour créer une chaufferie au bois déchiqueté. Cette nouvelle installation d'une puissance de 450 kW est alimentée par le bois produit sur place au niveau du hangar de séchage et de stockage de Fenat. Elle fournit 80% des besoins énergétiques de l'usine en termes de chauffage et de process de production. Outre le fait que cette nouvelle chaudière permet d'optimiser les investissements déjà réalisés pour la filière « bois énergie », elle réduira à court terme les coûts de fonctionnement.

Soutien aux actions de Vercors Tourisme

La CCMV apporte chaque année un soutien financier important à Vercors Tourisme qui organise au niveau intercommunal la promotion du territoire et fédère les offices du tourisme et l'ensemble des acteurs du tourisme.

En 2010, l'association présente un bilan dynamique en matière de :

- **Promotion :**
 - o 15 000 brochures (Bienvenue en Vercors et pochettes station) distribuées dans les opérations de promotion
 - o Présence du Vercors sur 8 opérations dont 2 à l'étranger

- Un nouveau stand d'exposition et un véhicule aux couleurs du Vercors
- **Editions :**
 - des pochettes communes pour les stations : toute l'offre touristique en un seul geste et un nouveau logo en 3D
 - Une nouvelle brochure Fournisseur officiel d'oxygène édité à 10 000 exemplaires
- **Relations presse :**
 - 14 journalistes et 14 médias accueillis, un dossier de presse rédigé et 2 conférences de presse assurées
 - Des retombées presse estimées à près de 860 000 € en « équivalent publicité »
- **Stratégie web et applications mobile :**
 - Augmentation de la fréquentation du site internet
 - Référencement en France et en Grande Bretagne amélioré
 - Lancement de l'application Vercors sur smartphones
- **Publicité :**
 - 2 campagnes cinéma à Paris, Lyon, Marseille, Rennes et Lille soit 5 425 passages de spots publicitaires Vercors et 30 heures de présence sur les écrans
 - 10 000 pages de publicité Vercors dans TV loisirs
- **Vercors, Terre de vélo :**
 - Communication sur le *Challenge Vercors*
 - Des maillots et des tenues de vélo aux couleurs du Vercors et la naissance du Team Vercors.
- **Un travail de partenariat avec les acteurs du territoire :**
 - Une communication interne par le biais de *Vercors Echo*
 - Participation à la politique d'aide en faveur de l'hôtellerie rurale et familiale menée à l'échelle du CDRA
 - Une analyse de la fréquentation touristique et un tableau de bord économique
 - Un partenariat avec le SIVER, Vercors Lait, l'APAP et le PNRV

Cyclisme : challenge Vercors

Le Challenge du Vercors était organisé par le Dauphiné Libéré qui a décidé de ne pas reconduire cette course cycliste. En 2009, pour éviter qu'elle disparaisse du calendrier et compte tenu de son intérêt pour le territoire, des négociations ont été engagées avec Sport Communication qui était prêt à reprendre l'organisation de cette épreuve qui s'appuyait sur la commune étape et les communes partenaires sur la base d'un tour de rôle entre Autrans, Méaudre, Villard-de-Lans et Lans-en-Vercors. Il a été décidé que Vercors Tourisme et les Offices de tourisme seraient associés à la proposition et apporteraient leur concours à l'organisation du Challenge Vercors.

En 2010, la CCMV a apporté de nouveau son soutien à la manifestation.

Gendarmes à cheval : préparation de la campagne 2010

Chaque année, la CCMV participe, en partenariat avec la gendarmerie, à la mise en place d'un service de gendarmes à cheval durant les mois d'été. L'intérêt de cette opération repose à la fois sur le fait qu'une surveillance est ainsi assurée sur des espaces qui ne sont habituellement pas visités et à un moment de forte fréquentation, mais également sur le fait que cette campagne renvoie une image valorisante des forces de l'ordre.

Pour la campagne 2010, la gendarmerie a souhaité que le confort de l'hébergement de ses agents soit amélioré. D'autre part, les travaux du lycée n'ont pas permis de loger les gendarmes comme les années précédentes. La CCMV a donc pris en charge la location de deux studios sur la période de 7 à 8 semaines correspondant à cette campagne, en plus des frais liés au transport et à l'hébergement des chevaux.

Promotion du Vercors : projet de création d'une marque Vercors

Dans le cadre de l'objectif de sa charte « promouvoir une image Vercors pour le massif », le Parc naturel régional du Vercors a décidé d'engager une étude de positionnement «Vercors» en 2010 (crédits du Contrat de diversification POIA) afin de définir les contours de cette marque «Vercors» et les outils qui doivent en découler.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET CADRE DE VIE



Les moyens mis en œuvre par la CCMV en faveur des TIC et du cadre de vie :

- > un responsable TIC*
- > une animation du dispositif logement confiée à un prestataire*
- > un groupement d'entreprises pour le développement de la plate-forme pilote Réseau Vercors Santé*
- > deux sociétés exploitant des réseaux internet haut débit*
- > un outil de travail collaboratif dédié aux écoles élémentaires du territoire*
- > un terrain de football intercommunal en gazon synthétique*
- > une MARPA accueillant une vingtaine de résidents*

Plate-forme pilote Réseau Vercors Santé

Le développement de la plate-forme pilote a été confié à un groupement d'entreprises tandis que l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la coordination et l'animation du projet, la communication et l'étude des usages sont menés par des prestataires.

Avancées du projet en 2010

Compte tenu des difficultés rencontrées par le groupement d'entreprises pour trouver une solution technologique satisfaisante permettant la mise en exploitation expérimentale de la plate-forme, la CCMV a dû mobiliser des moyens supplémentaires pour faire aboutir ce projet hautement innovant.

Des protocoles de test ont été établis au printemps pour une mise en œuvre sur 3, puis 10 foyers fictifs en juillet. Parallèlement, la formation des acteurs, des professionnels du secteur médical et social a été complétée. Enfin, des foyers de personnes âgées ont été installés et des tests sur des cas réels ont pu être menés sur une durée de 6 mois minimum.

Compte tenu de la complexité du marché passé avec le groupement d'entreprises et des difficultés techniques survenues en cours d'exécution, un avenant au marché est passé en 2010 visant à :

- inscrire le projet RVS dans un nouveau calendrier imposé par le retard des entreprises et l'échéance des subventions attribuées au titre du pôle d'excellence rurale,
- définir les modalités de mise en œuvre du déploiement,
- définir des pénalités pour l'avenir afin de faire respecter le calendrier de l'action.

Internet, Haut Débit & Très Haut Débit :

Internet haut débit et très haut débit

Pour assurer la desserte internet haut débit ou l'améliorer dans certaines communes, la mise en place de relais par antennes directionnelles à partir de la vallée de l'Isère est envisagée. C'est la en tout cas, la solution proposée par l'opérateur du département.

D'autre part, des projets de couverture en très haut débit de certaines zones économiques notamment sont examinés dès 2010, en partenariat avec RTE.

Un nouveau portail citoyen pour le Vercors

Le site internet de la CCMV et des communes ayant près de 10 ans, un projet de mise au goût du jour intégrant de nouvelles fonctionnalités et une interface de gestion plus ergonomique, est engagé en partenariat avec les communes.

Réseaux Buissonniers

Un espace numérique de travail

Pour accompagner le développement des enfants et leur familiarisation aux nouvelles technologies, les écoles maternelles et primaires du Plateau ont été équipées peu à peu de moyens nouveaux dans le cadre du projet de Réseaux Buissonniers porté par la CCMV.

Depuis la rentrée 2008, les écoles du canton disposent, grâce aux Réseaux Buissonniers version 2, d'un espace numérique de travail. Il comprend une vitrine de présentation des écoles, une palette d'outils de communications internes (bureau virtuel, visioconférence), un espace de travail collaboratif sécurisé par le biais de forums d'échanges et de projets pédagogiques pour tous cycles, un lieu de stockage de ressources numériques (produites par les classes ou les partenaires locaux). En 2010, des évolutions de cet outil pédagogique ont été programmées pour répondre aux attentes des élèves et des enseignants.

Des classes mobiles et un tableau blanc interactif

Depuis 2009, avec le soutien de l'Education nationale, de nouveaux matériels équipent certaines classes du Vercors. Ainsi les écoles de Saint Nizier-du-Moucherotte et d'Engins bénéficient de « classes mobiles » composées d'un chariot transportant 8 ordinateurs portables pour les élèves et 1 par enseignant, une imprimante et une connexion internet. A noter également que le traditionnel tableau noir a cédé la place à un tableau blanc interactif dans 10 classes réparties dans toutes les écoles du canton de Villard de Lans.

La présence des classes mobiles, de vidéoprojecteurs et de matériel numérique (imprimantes, appareils photo) permet de développer, d'élargir et d'optimiser les actions déjà mises en place par l'école elle-même et à travers les Réseaux Buissonniers, et d'en imaginer de nouvelles.

L'utilisation des ces nouveaux équipements informatiques favorise le développement des échanges, de la communication, du travail en collaboration à l'intérieur de la classe mais aussi en

interactivité avec d'autres classes. Enfin, ces outils donnent accès de manière ludique et pratique à des programmes de formation et à des recherches documentaires.

De nouveaux usages

Ils vont de l'entraînement au calcul mental avec des logiciels adaptés au niveau de chaque élève à la réalisation d'un cahier de sciences numérique en commun avec l'ensemble de la classe en passant par l'utilisation de logiciels de lecture pour un travail complémentaire en autonomie, la correspondance avec d'autres classes ou encore l'ouverture au monde et la création artistique (arts visuels, musique ou écriture). Pour les enseignants, c'est l'occasion de mettre en place une pédagogie différente avec un meilleur suivi de chacun et d'utiliser des supports d'apprentissage variés, ludiques et interactifs.

Les équipements des écoles et le développement d'usages pédagogiques nouveaux s'est poursuivi en 2010.

Logement

Commission locale de l'Habitat (CLH)

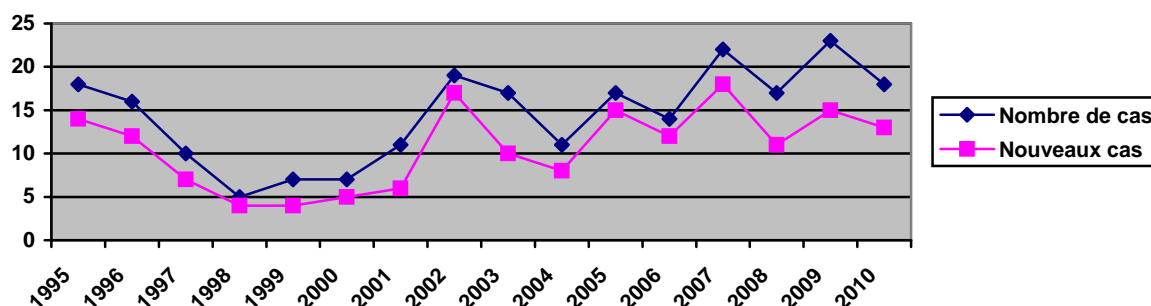
Rôle de la commission :

- Examen des demandes de ménages éprouvant des difficultés pour le maintien ou l'accès au logement.
- Proposition d'attribution par la Commission.
- La Commission attribue les PLA.I et le contingent préfectoral.

● **Évolution du nombre de cas examinés**

Années	2006	2007	2008	2009	2010
Nb de dossiers	14	22	17	23	18
Dont nouveaux	12	18	11	15	13

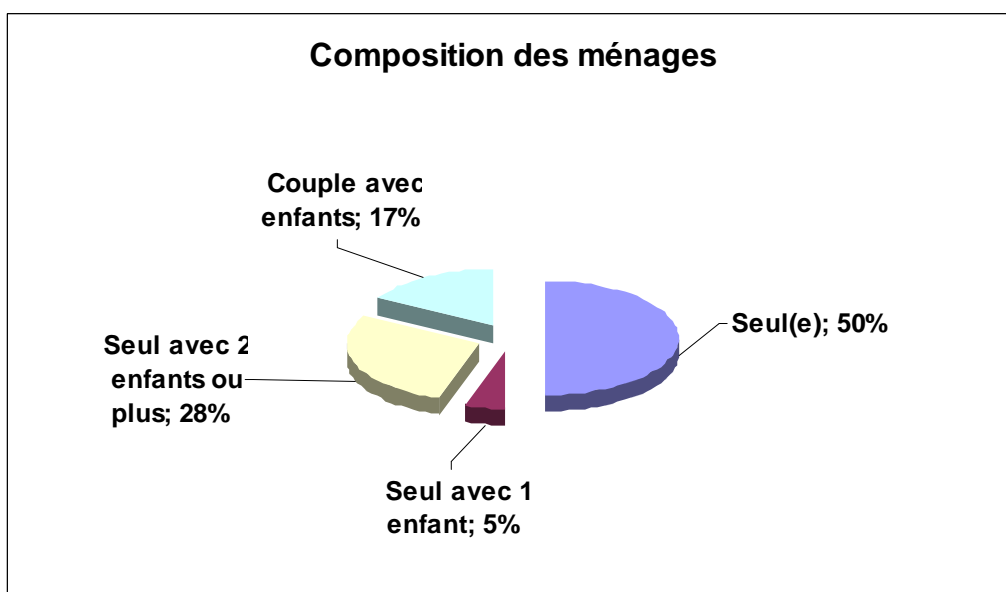
En 2010 : 18 cas dont 13 nouveaux



Situation actuelle des ménages dont les dossiers ont été instruits par le CLH.

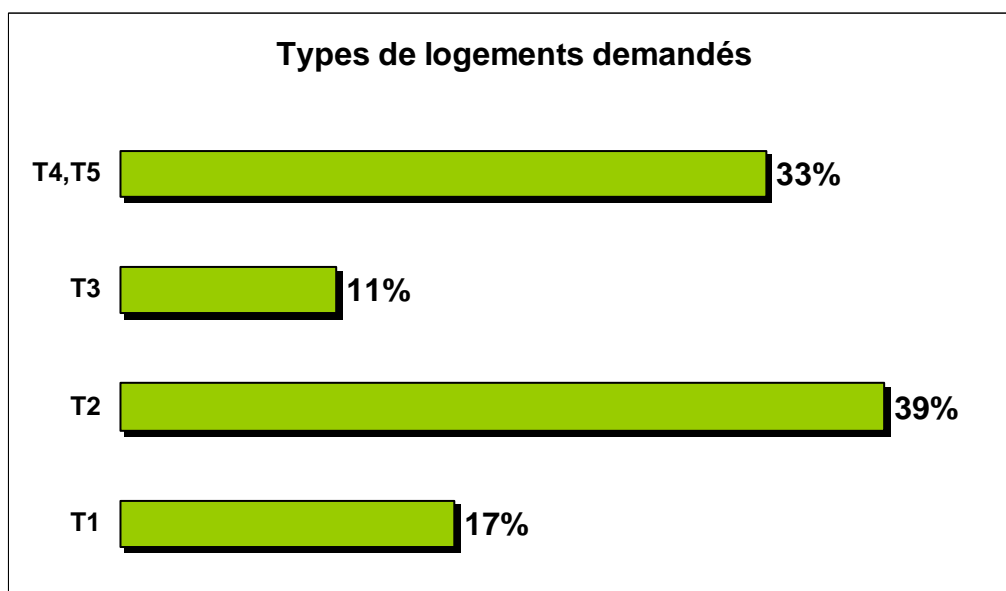
- 9 ménages ont été relogés par le CLH
- 1 ménage a trouvé dans le privé
- 1 ménage a trouvé un logement hors du plateau du Vercors
- 7 situations ne relevaient pas du CLH (demandes classique car non prioritaires)

La tendance perçue au cours de l'année 2009 se prolonge en 2010. Nous observons encore une légère baisse des familles monoparentales, 33% en 2010 pour 40% en 2009 et une hausse assez importante des personnes seules qui passent à 50% en 2010 (inadéquation entre les loyers et les ressources).



- **Types de logements recherchés**

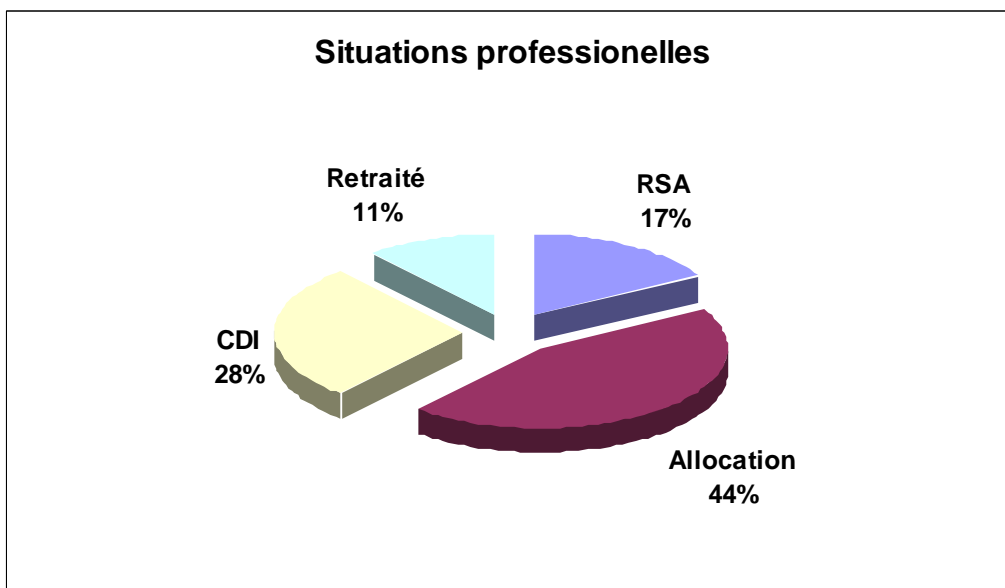
En 2010, ce sont les T2 à 39% et les grands logements (T4 et T5) à 33%, les plus demandés. Jusque là les grands logements ne faisant pas l'objet des demandes de logements sociaux. La commission sociale logement a étudié en 2010 des situations familiales avec au moins 3 ou 4 enfants.



- **Situation professionnelle**

Les personnes allocataires représentent la moitié des ménages étudiés par la commission sociale logement en 2010 soit 44%. Ce sont principalement des personnes vivant des allocations familiales et des allocations pour le handicap.

Les personnes en contrat saisonnier représentent encore 28% des demandes.



Guichet unique logement des saisonniers

Dispositif d'accompagnement en place depuis 2001. La CCMV confie à un prestataire cette mission qui assure des permanences sur le territoire (dans les locaux du Tésespace).

Rôle de ce dispositif :

- réception des saisonniers
- définition de leurs besoins (logement, accompagnement social)
- recherche du logement adapté (période, taille, loyer, localisation), dans l'offre existante.
- suivi permanent de la demande et de l'offre en logements
- contact avec les prospects (employeurs ; loueurs)
- contact avec les partenaires (SIRES ; Maison de l'Emploi)

Bilan des contacts 2010 :

109 contacts saisonniers ont été reçus par le guichet unique logement sur l'année 2010. 70% des demandes concernent la saison hivernale pour une durée moyenne des contrats de 5 à 6 mois. La période estivale diminuant à 2 mois.

82% des demandeurs ont moins de 30 ans et ne possèdent pas de moyen de locomotion. De ce fait, la demande se localise essentiellement aux abords des centres bourgs.

La tendance reste identique depuis de le début du dispositif car ce sont toujours les secteurs professionnels, marchands et du tourisme les plus représentatifs des demandes saisonnières en 2010 soit 65 % de la demande. La demande en formation représente 30% des demandes en 2010.

A 70%, la demande se localise sur la commune de Villard de Lans. Cette tendance est justifiée par :

- ✧ La présence d'un plus grand nombre de commerces, restaurants et hôtels sur la commune
- ✧ Une activité plus soutenue en hiver notamment auprès de la station de ski
- ✧ Une demande plus spécifique des saisonniers qui le plus souvent ont un contrat sur Villard de Lans sans moyen de locomotion.

La demande sur les communes d'Autrans et Méaudre représente 17% des contacts. Quand aux autres communes, la demande reste faible.

La demande en logement porte sur des petits logements de type studio avec un budget moyen inférieur à 300 € / mois charges comprises. Le budget alloué au logement par le travailleur saisonnier devient de moins en moins important. Ainsi en 2010, le guichet unique logement a été fortement sollicité par une demande de plusieurs saisonniers souhaitant faire de la colocation.

Ce sont des personnes de la Région Rhône Alpes qui sont les plus représentatives de la demande (47% de l'Isère, 17% de la Savoie et Haute Savoie et 15% de la Drôme). Sur les 21% restant, ce sont les régions du Nord Ouest et du Sud les plus représentatives.

Bilan du parc de logement des saisonniers en 2010 :

Fin 2010, le parc de logements à destination des travailleurs saisonniers et des jeunes en formation professionnelle comprend **48 logements répartis sur les 7 communes de la CCMV et 4 chambres chez l'Habitant.**

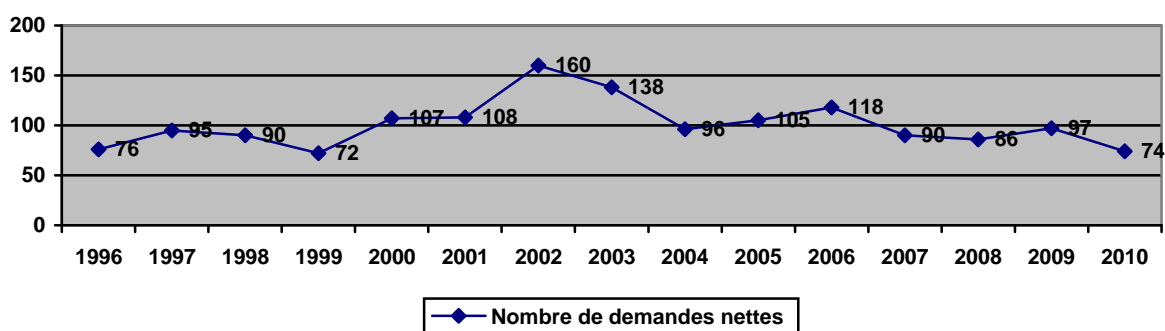
Au cours de l'année 2010, **3 propriétaires** ont quitté le dispositif correspondant à **3 logements locatifs** répartis sur les communes de Lans en Vercors, St Nizier du Moucherotte et Méaudre dans le cadre de la fin de leur engagement de 6 ans de location. Bien qu'ils ne rentrent plus dans le dispositif saisonnier, ces propriétaires continuent leur engagement de location à l'année.

2 nouveaux logements ont intégré le dispositif saisonnier en 2010. Un logement sur la commune de Villard de Lans et un autre sur Corrençon en Vercors.

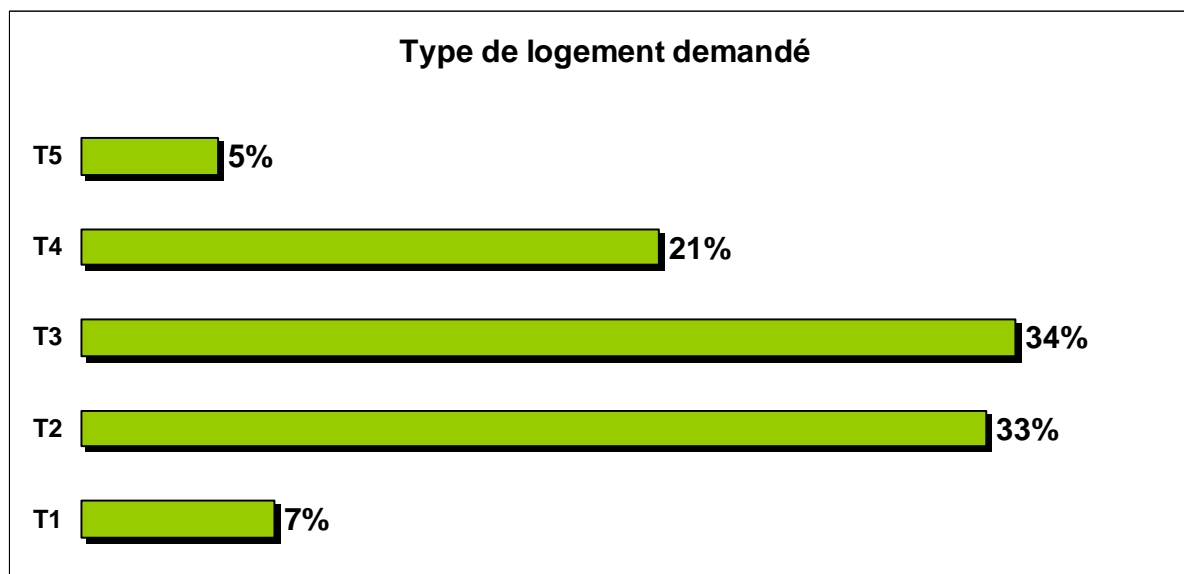
Observatoire du logement

LA DEMANDE EN LOGEMENT DANS LE PARC HLM

Source : ETOIL.org



• Types de logements demandés



❖ Les T2, T3 sont encore les logements les plus demandés en 2010 (33% et 34%)

❖ On remarque que la demande en T4 augmente de 5 points en 2010.

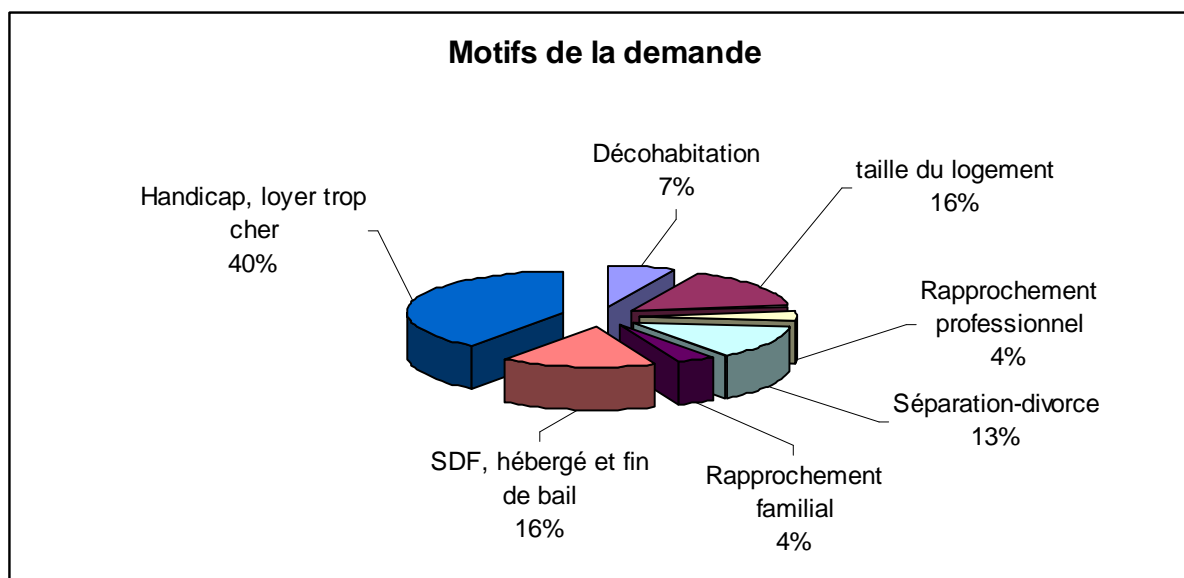
- **Composition familiale des ménages**

- ❖ Contrairement aux années précédentes, les familles monoparentales sont en légère diminution en 2010.
- ❖ La part des personnes seules, quand à elle, reste très importante soit 39% des demandes en 2010.

- **Age des demandeurs**

- ❖ En 2010, on observe une forte augmentation des demandeurs de moins de 30 ans qui passent de 19% à 34%.
- ❖ Les catégories des 30-39 et 40-49 ans restent stables en 2010.
- ❖ Les plus de 50 ans sont en augmentation et passent de 10% en 2009 à 19% en 2010.

- **Motif de la demande**



Le premier motif de la demande en 2010 est lié directement au coût du loyer (logement trop cher à 40%). Les hébergés ou fin de bail représentent 16% des situations.

- **Emploi des demandeurs**

La catégorie des employés ouvriers reste majoritaire soit 53% des demandeurs de logement en 2010. La catégorie des chômeurs augmente de 10 points par rapport à 2009 pour atteindre 27% des demandeurs.

Nous observons une augmentation des actifs qui restent comme chaque année majoritaires.

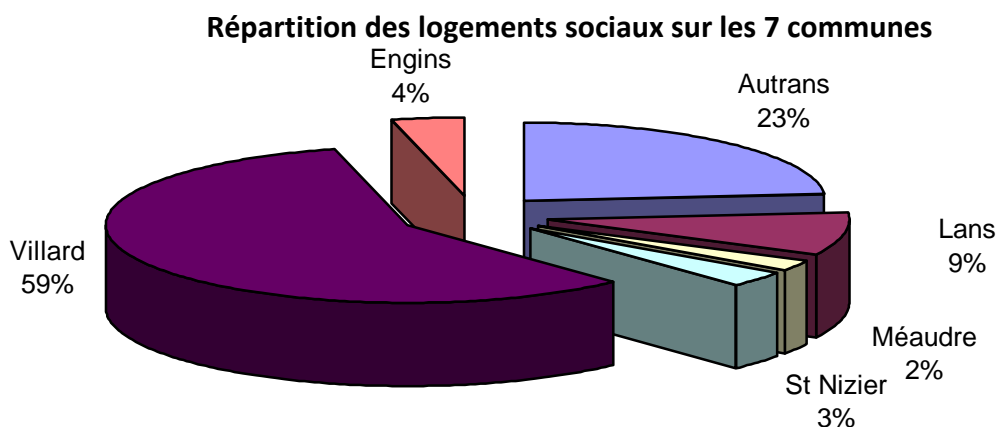
- **Ressources des demandeurs**

31 % des ménages demandeurs ont plus de 1600€/mois (plus 6 points par rapport à 2009).

DONNEES DU PARC HLM

Le parc total n'a pas évolué en 2010 et s'élève donc à 344 logements.

Le parc HLM de la Communauté de Communes du massif du Vercors est composé de 17 groupes partagés entre 4 bailleurs mais l'OPAC 38 détient près de 90% du parc total.



Seule la commune de Corrençon n'a pas encore de logements sociaux.

LA CONSTRUCTION

- Le pourcentage des demandeurs des permis de construire locaux a diminué en 2010 de 16 points par rapport à 2009. (71% en 2010 contre 87% en 2009).
- 20 % viennent de l'agglomération grenobloise (11% en 2009)

Le marché du logement sur le territoire de la communauté de communes du Massif du Vercors est actif :

- **Les logements se construisent pour des résidences principales**
- **La vente** : les investisseurs sont intéressés car le territoire est recherché par les propriétaires occupants extérieurs au canton et pour des résidences secondaire grâce à l'attrait touristique et le cadre de vie à proximité de l'agglomération grenobloise.

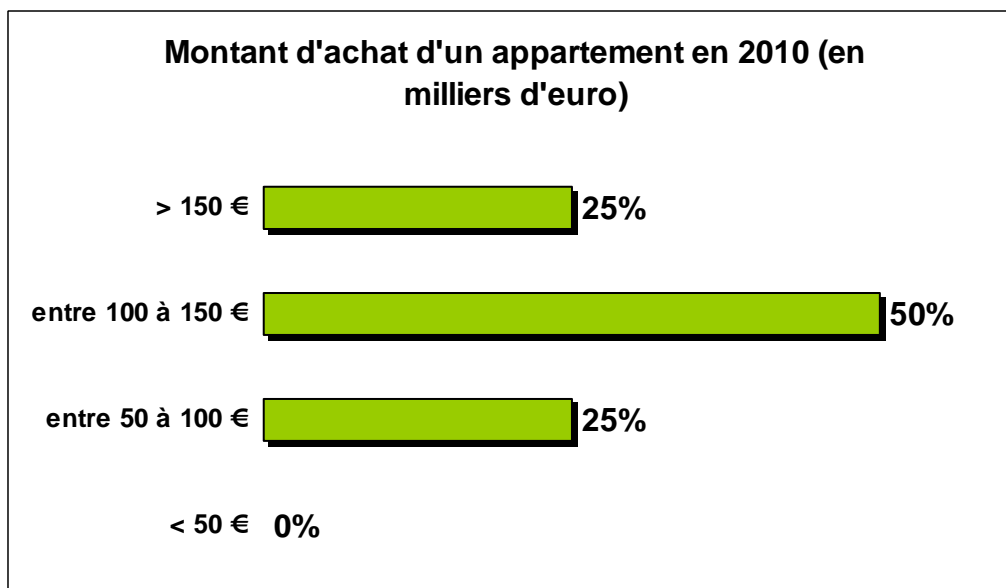
LE MARCHÉ DE L'EXISTANT

Un relevé des DIA a été effectué sur l'ensemble des communes afin de connaître les biens qui ont été vendus durant l'année 2010.

LES APPARTEMENTS

Sur la commune de Villard de lans, le prix des appartements vendus varie entre 56 000 € (studio 25 m² Villard de Lans les balcons) et 215 000 € (logement 100m² en centre bourg de Villard de lans). Le prix au m² est estimé à 2 215 € (surface moyenne de 50 m²).

Sur les autres communes, le prix des appartements vendus varie entre 71 500 € (studio de 23 m² sur la commune d'Autrans) et 235 000 € (appartement d'environ 100m² sur la commune de Lans en Vercors). Le prix au m² est estimé à 2 000 € (surface moyenne de 56 m²).



LES MAISONS

Le prix des maisons selon les DIA varie entre des extrêmes : 100 000€ pour une maison mitoyenne ou un chalet (plateau de Lans en Vercors) à 590 000€ pour une maison avec terrain sur la commune de Villard de Lans.

La moyenne se trouve autour de 300 000 € pour une surface de terrain de 600m² avec une SHON de 120 à 130m².

Soit un prix moyen en hausse par rapport à 2009 (277 000€).

LE FONCIER et LES LOTISSEMENTS

Le prix des terrains selon les DIA varie d'une commune à l'autre :

- 70 000 € (500 m²) pour la commune d'Autrans à 100 000 € (550 m²) pour la commune de Villard de Lans
- 100 000€ (1000m²) pour la commune de Méaudre à 158 000€ (820m²) pour la commune de Villard de Lans

Sur la commune de Villard de Lans le coût au m² des terrains à la vente, varie de 150 à 200€ selon l'emplacement et le cadre du terrain.

En 2010, on observe une diminution des surfaces de terrain à la vente sur le territoire du Vercors.

LES PROJETS COMMUNAUX et OPERATIONS REALISEES

Commune d'AUTRANS :

- Opération d'accèsion sociale « maison Brunel » (Dauphilogis) : 12 logements. Les acquéreurs venant tous de la commune d'Autrans dont 3 du parc HLM et 9 du parc privé.

Commune de St NIZIER DU MOUCHEROTTE :

- Opération d'accèsion sociale « les jardins du Tanagra » : 8 lots en maisons jumelées. 215 234€ pour les lots de 184m² et 224 000 € pour les lots de 276m². Acquisition en

Pass Foncier avec une participation de la commune de 3000€ pour un maximum de 3 personnes et 4000€ pour un ménage de 4 personnes et plus.

- Opération d'accession sociale « les balcons du Tanagra » : 10 appartements. T2 de 44,75m² avec garage et cave 122 834€. T3 de 84,33m² avec garage et cave 200 595 €. Acquisition en Pass Foncier avec une participation de la commune de 3000€ et 4000€ pour un ménage.

L'origine des acquéreurs pour ces deux opérations : 7 locaux, 4 de l'agglomération de Grenoble et 7 autres non renseignés

Commune de VILLARD DE LANS :

- Lotissement communal « le Cossié » : terrain proche du centre bourg, prix maîtrisés (100 €/m²) à primo accédants locaux (tous locataires sur Villard, 5 HLM et 8 privés). 10 lots classiques de 500 m² et 3 lots de 600 m² avec local artisanal. Avec 9 PTZ mobilisés sur les 13.
- Lotissement « La Pierre Virari » : 6 lots en primo-accédants locaux (tous locataires sur Villard), prix maîtrisés (100 €/m²) avec 4PTZ sur 6.
- Opération « la combe pourouze » PLURALIS : 18 logements locatifs dont 6 attributions CLH

Commune de MEAUDRE :

Projet en cours d'étude : création de logements locatifs et opération de lots en accession sociale

Commune de LANS EN VERCORS :

Opération de construction neuve au cœur du village pour un projet intergénérationnel : 12 logements locatifs dont 9 PLUS et 3 PLAI (en cours de consultation), avec aide CDRA pour logements pré adaptés « logements pour tous ».

Maison de retraite la MARPA / Personnes Agées

Travaux : création de 3 nouveaux studios à la MARPA

Grâce à la transformation du vaste appartement de fonction inoccupé, ce sont trois nouveaux studios comprenant kitchenette et salle de bains qui ont pu être inaugurés au printemps 2010 après 4 mois de travaux engagés par la CCMV.

Dans le même esprit, des contacts ont d'ores et déjà été pris avec le Conseil général en vue d'accroître encore le nombre de lits et de mettre en place des lits médicalisés, dans le cadre du plan de gérontologie 2011 en cours d'élaboration.

Terrain de foot intercommunal

Utilisation par les clubs

Malgré les nombreuses démarches de la communauté de communes, les deux clubs de football n'ont toujours pas opéré le rapprochement qui permettrait de faciliter la constitution des équipes et de simplifier la gestion du stade intercommunal.

Dans ce contexte et pour faire suite aux nombreux débats sur cette question, une convention tripartite entre chacun des deux clubs et la CCMV a été établie en vue de partager l'usage des locaux entre les clubs, chacun bénéficiant d'une mise à disposition de deux vestiaires joueurs, d'un vestiaire arbitre et d'un bloc WC. Les autres locaux sont mutualisés.

Utilisation pour l'organisation de stages d'été et stages professionnels

Conformément à sa vocation initiale, le stade de football et les vestiaires ont pu être mis à disposition pour des stages sportifs pendant l'été.

ENFANCE JEUNESSE



Les moyens mis en œuvre par la CCMV en faveur de l'enfance et de la jeunesse :

- > une responsable de service assurant la coordination de l'ensemble des actions du territoire*
- > une équipe de coordination enfance jeunesse*
- > une animatrice de la ludothèque itinérante Jeux m'amuse*
- > un réseau de professionnels du territoire Vercors enfantillage*

En considérant la complexité créée par la présence de trois intervenants (SIAM, SIVU et CCMV) dans le domaine de l'enfance jeunesse sur le territoire, une réflexion a été menée par la commission enfance jeunesse et au sein du conseil communautaire tout au long de l'année 2010, pour proposer des pistes d'évolution. Il est apparu que pour que la CCMV prenne la compétence enfance jeunesse avec une définition conduisant à la suppression du SIVU du Val de Lans, il faudrait que la communauté de communes se dote de moyens financiers supplémentaires et donc qu'elle augmente sa fiscalité, l'impact du transfert étant évalué à environ 10% de la fiscalité communautaire. Cette solution n'était pas envisageable sans un lissage de cette augmentation sur plusieurs années. Une dérogation a été accordée par la Préfecture pour permettre aux communes de participer de manière exceptionnelle au budget communautaire pendant une période d'un an. Il a été décidé que les communes verseraient en 2011 une participation correspondant à la différence cumulée 2011 / 2012, entre le besoin de financement et la fiscalité mobilisée. Ce montant s'établit à 79 000,00 euros.

Dans cette proposition le transfert prend en compte les postes actuels du SIVU du Val de Lans et du SIAM subventionnés par la CAF ainsi que les moyens de fonctionnement du SIVU.

Pour répartir cette participation entre les deux syndicats, il a été décidé d'imputer au SIAM d'une part, 1,5 années de la coordination correspondant à son territoire pour prendre en compte l'impact de la nouvelle organisation sur les communes membres, et d'autre part sa quote-part dans le fonctionnement du RAM au cours des deux années puisque les communes du SIAM ont décidé d'adhérer à ce service. Cela correspond à 18 217,00 euros pour le SIAM et à 60 783,00 euros pour le SIVU.

Au sein de chaque syndicat, la clé de répartition en vigueur a été retenue ce qui conduit aux chiffres suivants :

Corrençon-en-Vercors	4 255,00 euros
Engins	2 431,00 euros
Lans-en-Vercors	21 274,00 euros
Saint-Nizier-du-Moucherotte	6 686,00 euros
Villard-de-Lans	26 137,00 euros

Autrans	10 236,13 euros
Méaudre	7 980,87 euros

L'ensemble de cette réflexion a été conduite en considérant l'intérêt de ce transfert pour que tous les jeunes du plateau bénéficient des mêmes services, pour une meilleure lisibilité des actions et pour plus d'efficacité.

Modification des tarifs pour l'organisation des stages et séjours

La tarification a été revue en 2010 en fonction du quotient familial pour homogénéiser le mode de calcul des participations des familles.

D'autre part, pour limiter les désistements, il a été décidé de demander des acomptes (de 20% pour les stages et de 30% pour les séjours) lors de l'inscription aux séjours et aux stages proposés par la CCMV. En cas de désistement, le montant de l'acompte n'est rendu que sur présentation d'un justificatif médical. Cette modification a conduit à une décision modificative de la régie et la nomination d'un mandataire pour l'encaissement de ces avances.

Réflexion autour d'une politique jeunesse

L'objectif affiché par la commission enfance-jeunesse et le conseil de communauté a été de construire et mettre en œuvre un projet cohérent à l'échelle de l'intercommunalité en impliquant les jeunes dans la vie citoyenne du territoire, en donnant de la cohérence dans les actions, en ayant une vue globale des actions qui s'adressent à eux, qu'elles soient portées par la CCMV ou non, en évaluant les actions mises en place.

A l'occasion de ces échanges, il est apparu clairement que :

- Avec le transfert de la compétence à la communauté de communes, il faut repenser les moyens pour qu'ils soient à la fois bien utilisés et bien répartis dans les communes
- Il faut établir des relations claires avec les différents prestataires en s'appuyant sur des conventions par action ou par poste conduites en direction de ce public.

Actions de coordination

La coordinatrice des actions enfance jeunesse de la CCMV anime l'équipe de professionnelles qui œuvrent pour les projets intercommunaux du territoire. Cette professionnelle assure à la fois à l'interface avec les élus locaux, avec la CAF, et les porteurs de 30 projets inscrits dans le Contrat Enfance Jeunesse.

Ce poste intervient à un niveau de coordination « globale » qui porte sur les dimensions institutionnelles et « politiques » des questions de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, pour une vision transversale et **une cohérence des projets au niveau intercommunal**.

Le travail en 2010 s'est donc tout autant porté sur de l'accompagnement d'équipes, d'élus locaux et associatifs pour les services petite enfance, enfance, jeunesse que sur un travail autour de la dynamique intercommunale elle-même, tant au niveau des élus que des professionnels. Au terme de cette année, le travail de coordination mené a préparé le transfert de la compétence enfance jeunesse exercée jusqu'à lors par le SIVU du Val de Lans et le SIAM, à la CCMV.

Un autre axe fort a été de poursuivre et d'intensifier **la mise en place de formations pour les acteurs enfance jeunesse du Vercors**. Les formations proposées permettent de renforcer les compétences des professionnels mais c'est aussi une formidable opportunité pour que les professionnels de ce territoire se rencontrent, échangent... A cela, se sont ajoutées de nouvelles dimensions dans cette action de coordination « formations des acteurs », jusque là réservées aux professionnels :

- ❖ l'organisation et le financement d'une formation pour les élus locaux (pour construire une vision commune d'une politique jeunesse intercommunale nouvellement portée par la CCMV)
- ❖ une formation pour les bénévoles associatifs, membres des bureaux qui gèrent les Structures Multi Accueil.
- ❖ Une conférence ouverte à tous (et en particulier aux parents) sur le jeu, en lien avec la ludothèque « JEUX M'AMUSE » de la CCMV.

Un autre point très important de cette année 2010, au niveau de ce poste de coordination : l'amorce puis l'assise d'un travail en réseau au niveau de la jeunesse, avec **la création du « Collectif jeunesse », force de proposition des professionnels jeunesse** des collectivités et de la MPT 4 Montagnes, pour proposer des actions jeunesse pensées ensemble. Les stages et séjours proposés aux jeunes, en 2010, ont, par exemple, été organisés avec beaucoup plus de complémentarité que les années précédentes. L'idée de tout faire pour pérenniser les actions jeunesse à l'avenir a pu émerger dans un climat beaucoup plus serein du fait de ce collectif.

2010 a aussi confirmé l'intérêt du **réseau Vercors enfantillages**, pour les acteurs de la petite enfance.

Organisation de séjour pour les jeunes

La CCMV, pour la troisième année impulse et finance des séjours courts qui s'adressent aux jeunes de l'ensemble du territoire. La CCMV conventionne avec deux structures habituées à organiser de telles actions sur le territoire : la Maison pour tous des quatre montagnes et le SIVU du Val de Lans.

Trois objectifs ont précédé à la mise en place des séjours :

- Rendre accessible l'offre des séjours aux jeunes jugés prioritaires
- Favoriser l'échange, l'expérience de vie en groupe tout en proposant la découverte d'activités, l'initiation à des pratiques culturelles, artistiques ou sportives
- Inciter les clubs sportifs ou associations du territoire à se rencontrer à travers la mise en place de ces actions et à se faire connaître d'autres publics : impulser une dynamique et renforcer le maillage des acteurs jeunesse sur le territoire.

Cette année, il y a eu, autour de ce projet « séjours courts » un **renforcement du positionnement du Service Enfance Jeunesse de la CCMV**. En effet, la dynamique impulsée lors des années précédentes a permis que ce service se construise **une identité** forte auprès des **différents acteurs jeunesse** du territoire, mais aussi, acquière une **réelle reconnaissance auprès des familles du territoire**.

Cette reconnaissance des différents acteurs a permis, cette année encore, la réalisation de plaquettes de communication communes, dès que cela était possible, pour toutes les périodes de

vacances scolaires. Cette mise en synergie permet de proposer une **offre diversifiée** en terme de thématiques mais aussi, en terme de calendrier.

Le choix a été fait de continuer à proposer des actions qui permettent aux jeunes, soit :

- de découvrir leur propre territoire d'une autre façon
- de partir vers d'autres territoires

Cette découverte s'est faite au travers de différents types d'activités : sportives, artistiques, culturelles...

En 2010, 4 séjours courts ont été organisés :

- **Sensations et Gourmandises** à Mirabel et Blacon -26- (*organisé par la MPT 4M*) : printemps
- **VTT- Escalade** à Orpierre -05- (*organisé par le SIVU du Val de Lans*) : Eté
- **Reporters Nature** à Archiane -26- (*organisé par la MPT 4M*) : Eté
- **Cirque acrobatique et Escalade** à Plan de Baix -26- (*organisé par le SIVU du Val de Lans*) : *Toussaint*

La mise en place de temps conviviaux, à la fin de chaque séjour court, permet de créer du lien entre les familles et les encadrants, de mettre en avant les jeunes dans leurs pratiques et leurs réalisations au travers de différents supports selon la thématique de l'action (spectacle, diaporamas, dégustation...);

Ces moments sont aussi très importants, pour les professionnels et les élus de la CCMV car ils offrent un temps de rencontres directes avec le public du territoire et permettent donc un renforcement de l'identité de Service Enfance Jeunesse.

PUBLIC CONCERNE :

- *Nombre global de bénéficiaires :* **47**
- *Répartition garçons/filles :* **33 garçons/ 14 filles soit 70% / 30%**
- *Agés concernés :* **10 à 16 ans**
- *Lieux d'habitation :* **toutes les communes du territoire**
- *Catégories socio-professionnelles :* **toutes**
- *Nombre de présences :* **197 journées réalisées**

TARIFICATION :

SEJOUR (avec hébergement)	QF<530	531<Q F<700	701<QF <900	901<QF <1200	1201<QF <1500	1501<QF <2000	QF>2000
% du coût du séjour à la charge des familles	10%	20%	32%	50%	65%	80%	90%

Le coût moyen d'un séjour est de **3709€** soit **75€** par jeune

Animation de la ludothèque *Jeux m'amuse* et la cité scolaire

Ce projet est porteur de valeurs fortes :

- Favoriser la participation pour tous aux séances par une politique tarifaire accessible (sur un territoire où l'offre de loisirs est globalement élevée)
- Intégrer en priorité des publics fragilisés (isolement de certaines familles...)

- Délocaliser des séances afin d'aller à la rencontre de familles ou de jeunes qui ne viennent pas spontanément sur de tels services (hors les murs) Une ludothèque qui s'adresse à tous les publics petite- enfance, enfance, jeunesse avec une pédagogie et une approche adaptée à chaque tranche d'âges
- Une ludothèque qui souhaite favoriser les liens parents- enfants
- Une ludothèque qui encourage la citoyenneté des jeunes

La ludothèque intervient en itinérance sur les 7 communes grâce au travail d'une animatrice à temps plein. Les fréquences des séances sont variables en fonction de la taille des communes : en moyenne 8 séances par mois sur Villard de Lans, 5 sur Lans en Vercors, 2 à Méaudre et Autrans, 1 à St Nizier du Moucherotte, Engins. Sur la commune de Corrençon se déroulent des temps d'animations qui sont des « séances spéciales », s'intégrant dans la thématique annuelle de la ludothèque. Il est à noter que le temps de déplacement puis d'installation dans chaque local différent demande énormément de temps et d'énergie. Les séances sont destinées essentiellement aux enfants accompagnés de leurs familles ou à des adolescents.

Les séances s'articulent autour de quatre axes :

- **Animations graines d'éveil** : des séances d'animation par le jeu qui s'adressent aux enfants de **0 à 3 ans** accompagnés de leurs parents.
- **Animations par le jeu** : des séances d'animation par le jeu qui s'adressent aux enfants **de 4 à 11 ans**.
- **Les rendez-vous du jeu** : pour les adolescents, soirées spéciales, thématiques. Ces actions sont complémentaires à celles menées dans le cadre de la COLD (convention signée avec la DDCS), à la cité scolaire où l'animatrice propose des séances au sein de la Cité scolaire.
- **Découvertes et prêt de jeux** : Séances ouvertes à toute la famille. La professionnelle fait découvrir « la banque » jeux avec la possibilité d'emprunter ces jeux.

Cette année 2010 a permis de **pérenniser** ce service sur les 7 communes du territoire.

Le retour des familles est excellent et la majorité des adhérents sont très fidèles à ce service. De nouvelles familles sont toujours accueillies. Au vu du fort taux de remplissage des séances, le nombre des adhésions ne pourra guère plus évoluer, sans modifier le temps de travail d'animation associé à cette action.

Pour les enfants, la qualité des animations permet un éveil, un temps de socialisation (pour les tout petits), des temps de jeux avec respect des règles, l'apprentissage de « la vie en société », pour les plus grands. Pour les adultes, ces séances sont un temps de rencontres, d'échanges sur les difficultés ou joies de la parentalité.

D'une manière générale, la ludothèque est de mieux en mieux identifiée et a une bonne lisibilité auprès du public. Pour preuve, l'animatrice est régulièrement sollicitée par divers acteurs (écoles, périscolaires...), pour du prêt de jeux, de la présentation ou de la formation de professionnels du territoire. C'est une personne ressource sur le territoire mais elle ne peut pas répondre sollicitations de plus en plus nombreuses.

Le prêt de jeux est une action de plus en plus appréciée par les familles. Sur certaines communes, l'animatrice a expérimenté le prêt de 2 jeux par famille. Pour pouvoir envisager l'élargissement de cette offre demandée sur toutes les communes, il faudrait réfléchir à l'achat d'un complément de jeux et à une extension des espaces de rangement.

PUBLIC CONCERNE :

- *Nombre global de bénéficiaires :* **64 familles adhérentes/142 enfants**
- *Répartition garçons/filles :* **73 garçons / 69 filles soit 51.5% / 48.5%**
- *Âges concernés :* **0 à 4 ans : 53**

5 à 8 ans : 32

+ de 8 ans : 57

Pour les adolescents, les séances sont gratuites, par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés dans les chiffres ci-dessus. En moyenne, sur chaque heure de séance « Les rendez-vous du jeu », à la Cité Scolaire, il y a une quinzaine de jeunes, soit **environ 50 jeunes par semaine.**

TARIFICATION :

Adhésion annuelle : 5 €/an et par famille donnant accès aux séances « graines d'éveil », « animations par le jeu » et « découvertes pour tous ».

Abonnement « prêt de jeux » : 12 €/an et par famille

La première séance de découverte est gratuite.

Afin d'être au plus près des publics, la ludothèque a mis en place plusieurs types d'actions :

- Des séances « Jeux m'amuse dehors » : situées sur des lieux de vie publics (parc, piscine...) et libre d'accès.
- Des séances de présentation du service à différents acteurs locaux (élus, structures petite enfance,...) Cette présentation du travail de la ludothèque qui contribue à un soutien à la parentalité par la ludothèque à la PMI a entraîné le projet de séances exceptionnelles, délocalisées à la PMI, dans le but de faire découvrir ainsi la ludothèque à de nouvelles familles, pour certaines plus fragilisées.

AUTRES ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION :

Cette ludothèque offre un service particulièrement riche car elle s'adresse de manière transversale à tous les âges de l'enfance, qu'elle est présente sur chaque commune mais aussi à la Cité scolaire, lieu fédérateur pour la jeunesse et, qu'enfin elle est en relation avec beaucoup d'acteurs du territoire.

Convention locale de développement - COLD

Les actions concernent celles inscrites dans le contrat signé avec la Direction de la cohésion sociale pour la période allant de septembre 2009 à décembre 2010. Il s'agissait donc de la première COLD signée par le territoire du Vercors.

Le premier effet, très positif, a été d'impulser une cohérence territoriale grâce à cette convention : dans les années précédant cette nouvelle convention, le SIAM et le SIVU, chacun de leur côté, bénéficiaient du soutien de la DDCS par le biais des Contrats Educatifs Locaux.

Le fait que la COLD ne pouvait être co-signée avec la DDCS que par la CCMV, seule intercommunalité rassemblant les sept communes (qui depuis peu, s'impliquait dans la compétence enfance jeunesse), a été très positif. Cela a permis d'engager, au sein de la commission enfance jeunesse, une réflexion plus large sur la politique jeunesse à entreprendre.

De plus, au niveau de certains projets inscrits dans la COLD, la réalisation même de ceux-ci a été un moteur de cette dynamique intercommunale, aussi bien au niveau des élus qui ont pris ensemble des décisions qu'au niveau des professionnels qui ont dû mieux se concerter pour proposer une offre variée et complémentaire dans divers domaines :

- ❖ **L'organisation des stages** pour les jeunes, grâce à la COLD, a pu être proposée, pour la première fois, de manière équitable pour tous les jeunes du territoire. Jusqu'à présent,

certaines stages étaient organisés par le SIVU du Val de Lans en priorité pour les habitants de ces cinq communes et avec certains tarifs, le SIAM de son côté proposait aussi des actions et la MPT4M également, avec, à chaque fois des modes d'accès et des tarifications différentes. Depuis début 2010, c'est la CCMV qui est porteuse des stages pour les jeunes. Une politique tarifaire prenant en compte le quotient familial a pu être votée.

- ❖ **La formation aux acteurs** proposée grâce à l'appui de la DDCS a réuni, pendant plusieurs séances, les professionnels en charge de l'accompagnement des jeunes sur ce territoire, au niveau de la citoyenneté, des loisirs... qui a permis la création d'un « collectif jeunesse » permettant un véritable travail en réseau. Cette expérience a permis un changement réel de mode de partenariat et un travail sur des projets communs (autour de trois axes au départ : les stages et séjours proposés aux jeunes, les « chantiers jeunes » à redéfinir et à remettre aux normes de la réglementation, ce qui a été fait avec le soutien de la DDCS et l'amorce d'une réflexion sur le PIJ).

Ces deux actions « phares » ont non seulement été réalisées mais, au-delà de ce qui avait été inscrit dans la COLD 2009/2010 : les élus ont souhaité, sur proposition des professionnels, élargir l'offre au niveau des stages pour les jeunes (uniquement trois avaient été prévus lors de la rédaction de la COLD). En effet, les retours très positifs des familles ainsi que l'obligation de refuser certains jeunes sur des actions, ont invité à élargir l'offre sur 2010.

Par ailleurs, cette première COLD devait permettre à certaines actions intercommunales d'être confortées, afin d'aider progressivement les collectivités à les prendre en charge à plus long terme.

Cela a été un pari réussi pour :

- ❖ **Les animations par le jeu à la Cité scolaire**

Ces animations de la professionnelle de la ludothèque « JEUX M'AMUSE » de la CCMV permettent aux collégiens d'être initiés au plaisir de jouer ensemble, de découvrir des jeux coopératifs (par exemple) et d'expérimenter le respect des règles (apprentissage à la citoyenneté). Le Proviseur de la Cité scolaire Jean Prévost, présent au comité de pilotage a fait remonter l'intérêt évident de cette expérience (l'animatrice est présente dans l'Etablissement deux fois par semaine). De plus, cette présence d'une professionnelle de la CCMV participe à l'identification de cette collectivité, de plus en plus reconnue, comme interlocuteur incontournable pour les actions jeunesse.

- ❖ **Des permanences d'accueil et d'information jeunesse à la Cité scolaire.**

Comme convenu, elles ont pu se tenir très régulièrement. L'animateur jeunes de Lans en Vercors a même pu être davantage présent. Ces deux temps de permanence représentent une accroche précieuse pour communiquer sur les actions jeunesse mises en place et pour recueillir les besoins et demandes des jeunes. En effet, elles permettent à tous les jeunes du plateau d'avoir des contacts avec des animateurs jeunes pour des informations, conseils, alors que sur le territoire, seulement quatre communes bénéficient d'un animateur jeunes dit de « proximité ».

Là encore, cette action permet de mettre en œuvre, très concrètement, la collaboration entre l'Education Nationale et les acteurs locaux de la jeunesse.

Réseau santé

La Région Rhône-Alpes a lancé un appel à projets pour la prévention et l'éducation à la santé des jeunes de 16 à 25 ans à l'échéance de septembre 2010. La communauté de communes a souhaité s'inscrire dans cet appel à projet en cohérence avec le contrat d'objectifs conclu avec la Maison de l'Emploi pour initier de nouvelles formes d'aide et de soutien en direction de cette population. Dans la mesure où de nombreuses structures ont compétence pour la santé, la communauté de communes a souhaité porter la coordination et l'animation et mobiliser les partenaires financiers. Les financements régionaux ayant été obtenus en fin d'année 2010, les actions prévues seront engagées à partir de 2011.

Point d'accueil écoute jeunes

Cette action qui a été reconduite en 2010 avec le soutien financier de la DDCS permet de prévenir le mal-être et la souffrance psychologique des jeunes de 10-25 ans. Ce lieu d'écoute offre une fonction préventive d'accueil, d'écoute, de soutien et de sensibilisation, d'orientation et de médiation au contact des jeunes exposés à des situations de risque et de leur entourage.

Objectifs opérationnels

Proposer en un lieu de proximité, les compétences de professionnels en vue de :

- l'écoute et le soutien psychologique des jeunes et de leur famille,
- le développement des liens en amont et en aval de l'accompagnement du public,
- la promotion de la santé, notamment mentale, et la prévention des risques, notamment ceux liés à la dépendance.

Modalités de mise en œuvre

Cette action est suivie par la Maison de l'Emploi.

Les activités mises en œuvre dans le cadre du fonctionnement du Point Accueil Ecoute sont de divers ordres :

- les entretiens psychologiques individuels ou accompagnés
- les actions collectives
- le travail de partenariat et la participation à des groupes de réflexion

AMENAGEMENT DE L'ESPACE



Les moyens mis en œuvre par la CCMV en faveur de l'aménagement de l'espace :

- > une mission urbanisme-paysage-patrimoine confiée à un prestataire*
- > un instructeur du droit des sols mis à la disposition des communes et assurant le suivi des actions de la charte de développement*
- > une animatrice de la charte forestière de territoire*
- > une boucle intercommunale d'itinéraires doux*

Instruction droit des sols

Nombre d'autorisations déposés en mairie

Le tableau suivant reprend uniquement les demandes de permis de construire, de permis d'aménager ou de certificat d'urbanisme. Ne sont donc pas pris en compte les petits travaux de moins de 20m² qui concernent souvent de petites extensions d'habitations existantes (dossier de Déclaration Préalable). Depuis 2008, le niveau des dossiers déposés s'est stabilisé à partir de 2009 marquant une légère stagnation du secteur de la construction.

Tableau 1

ADS instruits (PC, PA, CU)	2008	2009	2010
Autrans	17	20	17
Correncon	8	15	7
Lans	66	50	64
Méaudre	60	42	37
Total	151	127	125

Nombre de permis accordés

Si le tableau 1 nous renseigne sur l'activité du service ADS, le tableau 2 met en valeur que le nombre de permis délivrés est stable (115 en moyenne) malgré un volume de dossiers plus faible sur 2009 et 2010. Les refus de permis sont donc rares et l'acte de construction devient plus aisé par rapport à l'année 2008 (voire rapide), probablement suite à la réforme des permis de construire qui a eu lieu en 2007. Il convient de rappeler que si l'acte de construire est plus facile, la qualité des constructions mise en oeuvre mériterait d'être étudiée.

Tableau 2

ADS accordés (PC, PA, CU)	2008	2009	2010
Autrans	15	23	24
Corrençon	8	12	7
Lans	54	47	52
Méaudre	41	32	31
Total	118	114	114

Nombre de logements autorisés et mis en chantier

Pour un nombre égal d'autorisations délivrées ces trois dernières années, l'année 2008 a créée beaucoup de logements (51) et cette tendance semble se retrouver en 2010 avec 35 logements autorisés. Cela se retrouve sur le nombre de logements mis en chantier (27 en 2010) qui est supérieur aux deux dernières années.

Logements autorisés	2008	2009	2010
Autrans	8	3	7
Corrençon	0	2	1
Lans	27	10	13
Méaudre	16	8	14
Total	51	23	35

Logements mis en chantier	2008	2009	2010
Autrans	4	1	6
Corrençon	0	2	1
Lans	6	5	8
Méaudre	11	8	12
Total	21	16	27

Le nombre plus important de chantiers mis en œuvre en 2010 pour un volume de logements moindre qu'en 2008, confirme qu'il y a aujourd'hui plus de petites opérations individuelles (maison ou changement de destination) que d'opérations collectives de construction. Pour exemple, la dernière opération collective a été déposée à Lans pour la transformation d'un hôtel en 14 appartements.

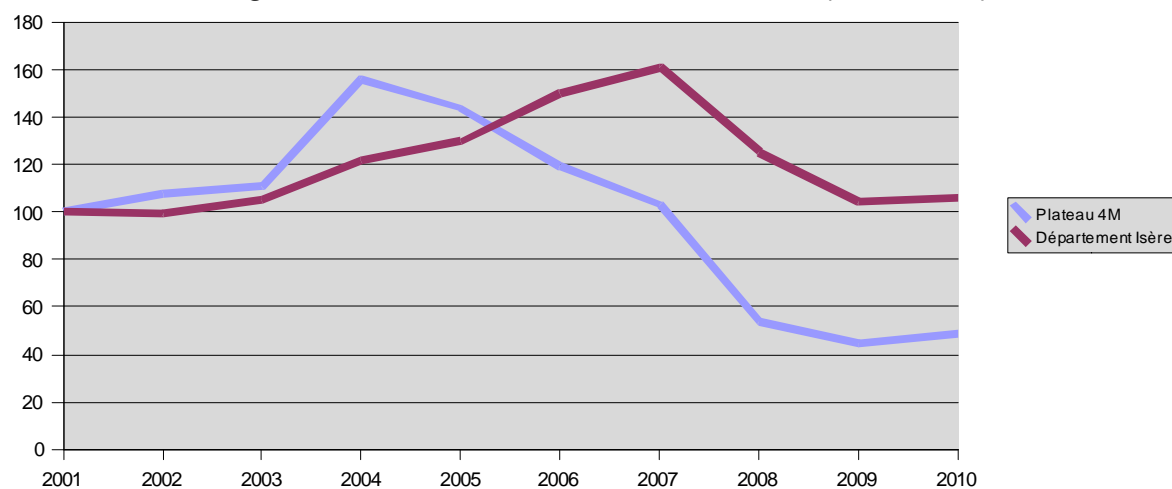
Mise en perspective sur les années précédentes

Si l'on constate une reprise du niveau de la construction pour les communes d'Autrans, Corrençon, Lans et Méaudre Il est intéressant d'élargir notre lecture pour l'ensemble des communes du Plateau. Le graphique ci-dessous présente donc le nombre de logements autorisés sur le Plateau et le département de l'Isère, indicé sur un niveau de référence pour l'année 2001.

On observe qu'après plusieurs années de forte production de logements (indice 156 en 2004 et indice 143 en 2005), le rythme de la construction pour le canton s'est essoufflé là où se croisent les deux courbes, c'est à dire à partir de période 2005-2006, pour marquer une réelle chute. Celle-ci semble toutefois s'être stabilisée en 2010 à l'indice 48, niveau de l'année 2008.

Là encore, les deux courbes (Plateau et Département) semblent suivre la même tendance avec un décalage dans le temps. En volume, la progression 2009/2010 pour le Plateau est de 1,09 et pour le Département à 1,01.

Logements autorisés entre 2001-2010 (base 100)



Nombre de logements délivrés

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Autrans	8	9	29	11	20	10	18	8	3	7
Correncon	24	5	9	2	9	5	4	0	2	1
Engins	2	4	2	10	4	3	1	0	0	0
Lans	17	46	20	22	41	39	14	27	10	13
Méaudre	19	21	15	23	28	24	4	16	8	15
Villard-de-Lans	48	46	66	131	85	72	91	14	33	27
Saint-Nizier-du-Moucherotte	12	9	3	4	0	2	2	5	2	0
Total	130	140	144	203	187	155	134	70	58	63
Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Plateau 4M	100	107,69	110,77	156,15	143,85	119,23	103,08	53,85	44,62	48,46
Base 100 Isère	100	99,31	105,29	121,93	129,8	150,04	160,87	125,17	104,52	105,75
Base 100 RRA	100	97,23	103,13	124,01	133,8	151,38	161,72	124,05	95,51	121,73
Logements délivrés RRA	46561	45269	48020	57742	62299	70484	75298	57760	44472	56678
Logements délivrés Isère	8017	7962	8441	9775	10406	12029	12897	10035	8379	8478

Mission paysage

La Mission paysage est confiée à une urbaniste conseil, à raison de 1,5 jours par semaine. Ce prestataire intervient pour le compte de la CCMV dans les domaines suivants :

Coordination et mise en relation de l'ensemble des actions de la charte pour une meilleure cohérence territoriale et le suivi de l'application de la charte de développement

- Suivi de l'élaboration des PLU – harmonisation des PADD, des OA et des articles des règlements, sensibilisation aux formes urbaines et architecturales de qualité (bois et HQE compris) et vérification de l'application du PLH.
- Suivi des opérations communales : lotissements, projets urbains, projets de zones d'activité... quand les communes me sollicitent
- Suivi des actions concernant l'agriculture : travail sur l'observatoire du diagnostic agricole en cours d'élaboration (cahier des charges). Tout ce qui traite des relations agriculture-foncier-urbanisme.
- Suivi des paysages d'intérêt communautaire (prise en compte dans les PLU, étude des projets les concernant proposés par les communes).
- Aider les communes pour les questions foncières : suivi des ateliers de l'OFPI et de séminaires traitant le sujet, montage avec le PNRV d'une action de sensibilisation.

Animation de la commission paysage

La commission a travaillé sur le suivi et le bilan des actions de la charte.

Suivi du projet de voie douce dans sa globalité.

- Participation à l'animation des réunions concernant la réalisation (tracés, acquisitions, entretien...)
- Suivi de la réflexion pour la mise en tourisme du projet de voie douce

Suivi de l'opération façades du CDRA

Cette opération touche à sa fin mais le suivi des réalisations est à faire et la sensibilisation aux matériaux et savoir faire doit continuer.

Volet paysage de la phase 2 de l'opération centrales villageoises menée par l'ambassadrice du tri

Boucle Intercommunale de déplacements doux

La marche à pied, le jogging ou le vélo sont propices à la découverte de la nature, du paysage, du patrimoine. Ces activités concernent un large public, habitants, touristes, familles, sportifs, personnes à mobilité réduite, à la recherche des parcours continus, agréables, faciles et sécurisés.

Aujourd'hui, les trajets d'une commune à l'autre sont réduits aux déplacements motorisés. La boucle intercommunale de déplacements doux va relier les villages entre eux dans un parcours sécurisé et accessible, été comme hiver. Elle proposera aux futurs usagers de découvrir les richesses paysagères et culturelles de chaque commune. Véritable vitrine du Vercors, elle permettra de voir et de comprendre le paysage et son économie : fermes,

exploitation des champs et de la forêt, transformation des ressources locales (lait, bois....), avec à la clef des retombées économiques pour les activités à proximité (vente à la ferme, hébergement, restauration, production artisanale...).

Le projet de boucle intercommunale a été défini comme le projet de territoire à inscrire au programme opérationnel interrégional du Massif des Alpes (POIA) pour constituer un véritable produit touristique participant à la diversification des activités touristiques.

La maquette financière de ce programme porté par le Parc a été arrêtée en fonction d'un coût de projet de 2 352 000 euros subventionné à 80% par la Région, le FNADT et le FEDER.

Par ailleurs, et même si les collectivités du territoire du CDRA ne bénéficient pas toutes du POIA, il a été décidé de conduire une étude commune visant à caractériser le réseau et à définir les conditions de sa mise en tourisme. Cette étude bénéficie de financements FEADER et régionaux (CDRA) à hauteur de 80%.

Opérations façades

Une cinquième tranche de dossiers de financements pour la restauration de façades à caractère patrimoniale a été déposée pour bénéficier de financements de la région Rhône-Alpes et du département de l'Isère au titre du CDRA.

Ce sont ainsi 3 nouveaux propriétaires qui ont pu bénéficier de subventions.

Charte Forestière

Actions menées dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire

VALORISER LES POTENTIALITES DU MASSIF DU VERCORS POUR LA PRODUCTION DE BOIS DE QUALITE

Action 1.1 : Schéma multifonctionnel de desserte forestière

Cette action a été finalisée durant l'année 2009 et se poursuit. Il incombe aux acteurs forestiers du territoire de faire vivre ce schéma de desserte et de réaliser les projets identifiés comme prioritaires dans les meilleurs délais.

Action 1.5 : Constitution d'une offre de bois à hautes performances mécaniques

La seconde tranche a été engagée début 2009. Le projet de création d'une plateforme de tri mécanique des bois sur le plateau des 4 Montagnes a été mis entre parenthèses pour le moment car il semble être prématuré. A ce jour, la relation résistance mécanique billon/sciage n'est pas identifiée. Le classement visuel continue à faire foi malgré les nouvelles normes européennes concernant le bois de structure et les scieurs locaux ne sont pas prêts à acheter les bois façonnés sur plateforme, triés mécaniquement. Il convient de laisser ce marché se développer avant de se lancer dans un projet de plateforme de tri.

DEVELOPPER LES FILIERES LOCALES DE VALORISATION DE LA RESSOURCE FORESTIERE

Action 2.1 : Réalisation de nouvelles chaufferies automatiques au bois et de réseaux de chaleur :

Le chantier de la chaufferie Vercors lait a été réceptionné début 2010. En 2010, l'animateur a effectué un suivi de l'approvisionnement de la chaudière ainsi que des relevés de production d'énergie de la chaufferie à bois déchiqueté.

Action 2.2 : Structuration de l'offre locale de plaquettes forestières

Il était initialement prévu que la CCMV porte la mise en place d'un Plan d'Approvisionnement Territorial sur son territoire. Après réflexion, il a été décidé qu'il serait plus opportun de réaliser le PAT à l'échelle du Parc du Vercors. Le PNR du Vercors porte aujourd'hui cette démarche. L'animateur de la Charte Forestière de Territoire du massif du Vercors a participé au 1^{er} comité du PAT en décembre 2010.

L'animateur a participé à la structuration locale de la filière bois-énergie par son implication dans la mise en place d'un procédé de séchage accéléré des plaquettes forestières dans le hangar de Fenat qui appartient à la CCMV. En 2010, il a suivi l'étude de faisabilité confiée à un cabinet d'études pour le séchage artificiel des plaquettes forestières sur la plateforme de Fenat. Il a également organisé un test de séchage par air pulsé des plaquettes dans une benne afin de comprendre grandeur nature le comportement du tas de plaquettes. Il a accompagné un second prestataire dans son étude de simulation du séchage qui a permis de modéliser les résultats obtenus lors du test et d'affiner les données transmises par l'étude de faisabilité. Suite à ces études, l'animateur a constitué les dossiers de demandes de subvention pour la mise en place du procédé de séchage retenu.

En étroites relations avec la Coforêt, l'animateur suit la production de bois énergie sur la plateforme de Fenat. Il participe notamment aux mesures d'humidité et au suivi de la gestion des bois en amont du broyage.

Action 2.3 : Promotion collective des activités et des produits de transformation du bois du massif du Vercors

Pour mémoire, en 2009, l'animateur a mis à jour la liste des entreprises de seconde transformation du territoire des 4 Montagnes. Suite à cela, il a réalisé une enquête auprès de ces professionnels et les a rencontrés personnellement afin d'identifier leurs besoins en bois. Les besoins en bois étant identifiés sur le territoire (environ 2000 m³ de sciage), et les professionnels étant particulièrement intéressés par ce projet, l'animateur a dans un second temps rédigé un cahier des charges pour lancer une consultation auprès d'un bureau d'étude spécialisé.

En 2010, l'animateur a organisé plusieurs réunions qui ont fait évoluer le cahier des charges initial. La consultation sera engagée en janvier 2011. L'étude vise à identifier la possibilité et les modalités de constitution d'une offre locale en bois construction pour les artisans du plateau. Elle permettra d'évaluer la faisabilité technico-économique du projet.

GERER LA COMPATIBILITE DES FONCTIONS DE PRODUCTION ET D'ACCUEIL EN FORET

Action 3.2 de la CFT du massif du Vercors : Opérations de dégagement des points de vue et des sites occultés par les boisements récents

Une fenêtre paysagère a été réalisée au printemps 2010 dans les gorges du Furon. Cette action est portée par le PNRV. L'animateur a suivi cette action qui se situe sur le territoire de la Communauté de Communes du Massif du Vercors.

Actions hors plan d'actions de la charte forestière de territoire

Inscription dans les démarches sur la filière forêt-bois

L'animateur a participé aux commissions forêt du PNR du Vercors. Il était également présent aux réunions du réseau des territoires forestiers de Rhône-Alpes. D'autre part, il s'est

impliqué dans la démarche Bois des Alpes (étude sur la résistance mécanique, construction de la maison intercommunale utilisant du bois labellisé Bois des Alpes).

Projet Forgeco / CEMAGREF

L'animateur est le référent de la Communauté de Communes pour le suivi du projet Forgeco porté par le CEMAGREF sur le territoire des 4 Montagnes. Ce projet national de recherche-action porte sur l'organisation de la gestion forestière à l'échelle d'un territoire. Il se propose d'étudier les conditions pratiques et les outils de mise en œuvre du "protocole++" établi à l'occasion du Grenelle de l'Environnement : "Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité, une démarche partagée sur les territoires dans le respect de la multifonctionnalité des forêts".

L'animateur participe à l'animation de ce projet et facilite les relations entre les divers acteurs. Pour cela une convention entre la CCMV et le Cemagref a été signée en décembre 2010. En 2010, l'animateur de la charte forestière a participé à l'élaboration du plan de vol Lidar sur le territoire des 4 montagnes. A noter que ce dernier a été établi en relation avec les projets de dessertes établis lors du schéma de desserte.

Organisation d'une réunion sur les dégâts de gibiers en forêt

Pour la seconde fois, une réunion a été organisée en mai 2010 pour trouver des solutions aux dégâts de gibiers en forêt (chevreuil, cerf) ainsi que sur les milieux agricoles et pastoraux (sanglier). L'animateur a joué un rôle essentiel pour faciliter le dialogue entre les différents acteurs concernés par cette problématique. L'animateur participe dans ce sens aux réunions de l'UG 11 Sanglier.

Plan Pastoral Territorial

Le plan pastoral territorial a été engagé pour s'inscrire dans la démarche demandée par la Région, avec la constitution d'un groupe de pilotage réunissant tous les partenaires concernés par les espaces d'altitude. Les réflexions conduites ont abouti à des propositions d'actions en vue de valoriser la ressource que ces espaces constituent pour contribuer à l'ensemble de la vie économique du plateau et non plus seulement sous l'angle agricole.

Le projet présenté à la Région en juillet 2009 n'a pas été retenu comme tel, dans l'attente d'éclaircissements sur la relation avec le Parc et sur le plan de financement.

Ces réserves ont été levées et la CCMV a réaffirmé son soutien à ce projet ambitieux qui doit impliquer tous les acteurs de ces espaces et notamment les communes qui en ont souvent la maîtrise. L'étude initiale est engagée avec les financements apportés par des crédits CDRA et Leader.

Le plan pastoral territorial a été conclu en septembre 2010 avec la Région Rhône-Alpes. Avant cette date, la maquette financière a été affinée. Des réflexions ont eu lieu sur les aménagements pastoraux. En décembre, le premier comité de pilotage de la mise en œuvre du PPT s'est tenu. Deux projets ont été lancés, la réalisation d'un diagnostic sur le versant est de Lans en Vercors à Corrençon et une étude sur l'économie alpestre.

La concertation sur les dégâts de gibier s'est poursuivie conjointement avec celle conduite sur les dégâts en forêt avec une réunion entre tous les acteurs pour favoriser le dialogue et envisager des solutions.

AUTRES ACTIONS GENERALES



Les moyens mis en œuvre par la CCMV pour la réalisation de ses programmes de travaux :

> un responsable des services techniques

> une équipe chargée du suivi des marchés de travaux et du suivi des chantiers

Maison de l'intercommunalité

Avec l'évolution des compétences et des missions confiées à la communauté de communes les locaux ne correspondent plus aux besoins et les services sont dispersés sur différents sites : siège de la communauté de communes, Téléspace, anciens locaux du SIVU du Val de Lans. Par ailleurs, certaines associations locales implantées dans des locaux différents ont des missions en lien avec l'activité de la communauté de communes.

Pour rendre les services intercommunaux plus visibles, pour mutualiser les moyens, pour faciliter les démarches des usagers, pour améliorer l'efficacité des services et les conditions de travail des salariés, des élus et des responsables associatifs, le conseil de communauté a souhaité regrouper les structures concernées dans une maison des services intercommunaux. Cette réflexion amorcée depuis longtemps, a conduit la communauté de communes à s'engager auprès de la commune de Villard-de-Lans pour qu'elle préempte l'ensemble immobilier situé en centre bourg, ancienne propriété du docteur Terrel. A cette date, l'affectation de cet ensemble ne pouvait pas être précisément définie. Aujourd'hui, il apparaît que le relogement des différents organismes qui seront regroupés sur le site justifie que ce bien soit entièrement affecté à des services intercommunaux.

Après avoir examiné les différentes options possibles à l'égard du foncier pour que le projet puisse être conduit à son terme dans des conditions ne portant pas atteinte aux intérêts de la communauté de communes, la solution de l'achat a été jugée la meilleure.

La procédure lancée pour l'aménagement des locaux communautaires est celle du concours sur esquisse. Après un appel à candidatures, trois cabinets d'architectes ont été sélectionnés pour présenter une esquisse : Composite, Design & Architecture et Rigassi. Ces offres ont été rendues anonymes par un huissier et un groupe technique comprenant notamment l'architecte conseil de Villard de Lans, l'Ageden et les services de la communauté de communes a étudié les projets qui ont été présentés au jury du concours. Après qu'il a fait son choix, l'anonymat a été levé.

Le choix du jury s'est porté majoritairement sur le projet présenté par Composite dont l'esquisse présente une architecture bois avec des volumes simples et une toiture à deux pans. Elle s'inscrit dans les volumes traditionnels du Vercors avec une vêtue bois en façade et en toiture. Implantée en longueur en bordure du parking de la Croix Margot, la partie

neuve laisse libre au sud un bel espace vert. Les contraintes du programme sont respectées ainsi que l'objectif basse consommation. L'articulation avec la partie ancienne ne porte pas trop atteinte au bâtiment existant mais mérite d'être retravaillée. La salle de réunion présente l'intérêt de pouvoir fonctionner indépendamment du reste du bâtiment.

Il a donc été décidé de retenir le projet présenté par l'équipe de Composite en demandant quelques modifications suivantes.

Après approbation de l'avant projet, il a été décidé de prévoir dans ce projet l'adjonction de panneaux photovoltaïques sur une surface de 150 m² en toiture qui contribueront à faire de ce bâtiment une vitrine du développement durable.

Evolution des compétences et réflexions sur le territoire

Diagnostic culturel et organisation d'assises de la culture

Suite aux réflexions amorcées lors du séminaire de début de mandat concernant la compétence culture, le projet d'assises de la culture avait été évoqué.

Pour préparer cette étape, l'animer et établir le diagnostic préalable, une mission de diagnostic et d'accompagnement des élus et des partenaires du territoire a été confiée à un prestataire.

Au terme d'un travail de diagnostic et d'accompagnement de la réflexion des élus, des Assises de la culture ont eu lieu le 27 novembre à la Coupole de Villard de Lans.

Etude prospective sur l'évolution des compétences et les finances communautaires :

Malgré la redéfinition de l'intérêt communautaire dans ses statuts, les compétences exercées par la CCMV sont encore parfois difficiles à appréhender. Le contexte national de la réforme territoriale engagée par l'Etat incite les élus intercommunaux et communaux à se saisir de ces questions sur leur territoire. D'autre part, des démarches ou des réflexions pour une évolution des compétences avaient déjà été engagées, notamment dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse et dans celui de la culture. Les impacts sur les moyens de la communauté de communes, en mettant en perspective les changements à prévoir, n'ont été que peu abordés. Pour engager une réflexion globale sur les enjeux de transferts de compétences nouveaux des communes vers la CCMV et des conséquences financières, fiscales et en moyens humains et organisationnels, les élus locaux ont souhaité se faire accompagner dans leur démarche par une expertise et une animation extérieure. Cette démarche doit pouvoir aboutir à définir les domaines d'intervention des communes et de la communauté de communes, à définir les transferts de compétences pertinents en proposant un calendrier en accord avec les évolutions réglementaires au niveau national et l'organisation du territoire au niveau local. Elle s'accompagnera de la mesure des impacts financiers et de propositions d'adaptation des moyens.

Cette démarche sera engagée début 2011.

LES CHOIX BUDGETAIRES EN 2010

La Communauté de communes du massif du Vercors gère 6 budgets : le budget Principal, celui des Ordures Ménagères, de l'Assainissement, du Hangar Bois, du Téléspace et du Haut débit. Dans cette analyse, les budgets sont consolidés dans un budget appelé " Budget général "

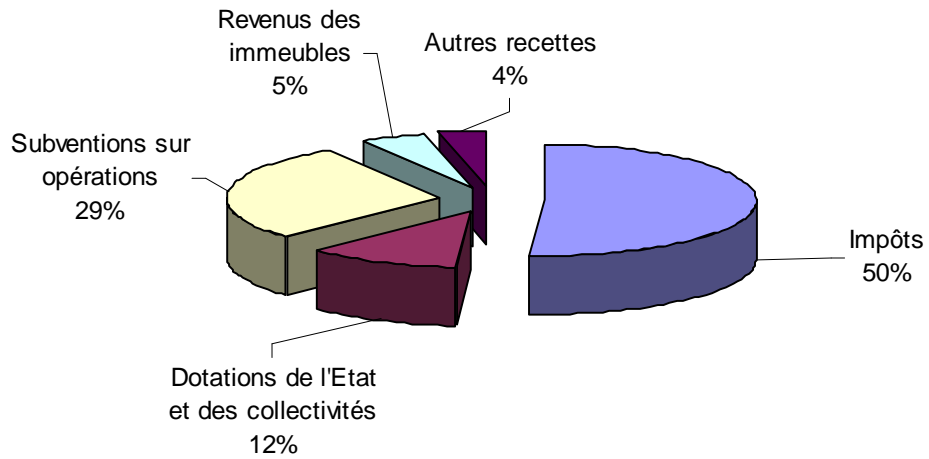
Réalisation des budgets votés en 2010 et principales actions

Budgets	Fonctionnement			Investissement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé	
		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Principal	2 815 008 €	2 092 835 €	2 252 830 €	2 286 955 €	1 062 964 €	1 306 085 €
Téléspace	116 845 €	95 057 €	109 836 €	63 578 €	41 523 €	45 732 €
Assainissement	1 239 770 €	1 018 526 €	1 198 860 €	18 162 850 €	8 129 543 €	6 190 286 €
Ordures Ménagères	2 306 668 €	1 821 819 €	2 029 886 €	502 622 €	369 484 €	490 290 €
Bois Energie	39 900 €	21 379 €	21 117 €	476 335 €	137 340 €	217 447 €
Haut débit	2 700 €	1 171 €	700 €	4 208 €	0 €	4 208 €

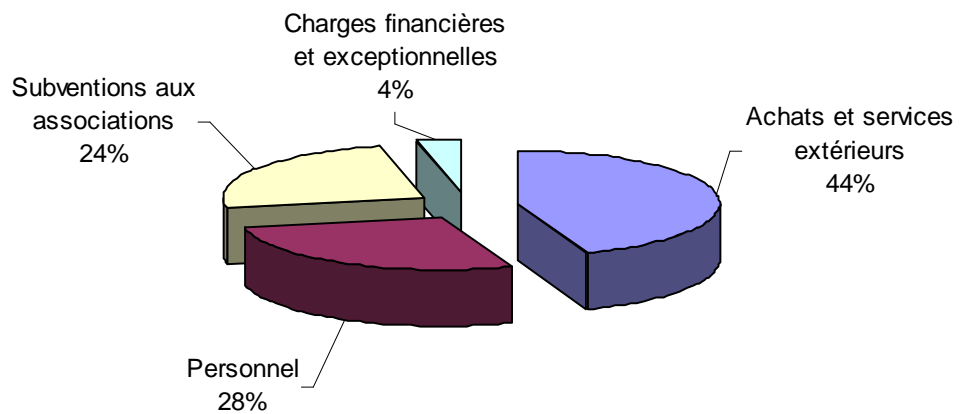
En 2010, d'importants programmes d'actions ont été menés ; certains nouveaux et d'autres qui viennent conforter et prolonger les opérations déjà en place :

- L'OCMMR qui est entrée dans une phase active
- Le PLH et l'OPAH qui ont été pleinement lancés
- La réflexion autour du transfert de la compétence enfance jeunesse à la CCMV
- Le projet Réseau Vercors Santé qui se poursuit pour entrer dans une phase active d'expérimentation
- Des travaux au sein de la MARPA pour créer 3 logements nouveaux
- Des projets engagés dans les domaines de l'agriculture et de la forêt : le plan pastoral et l'amélioration du séchage des plaquettes stockées dans le hangar bois
- La définition du projet de boucle intercommunale de déplacements doux avec les communes
- Le lancement du concours d'architecte en vue de créer une maison de l'intercommunalité sur le site de la maison Terrel.

Recettes réelles de fonctionnement - Budget général 2010



Dépenses réelles de fonctionnement - Budget général 2010



ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elle se concentre sur les programmes d'équipement réalisés. En effet, les autres types de dépenses (remboursement d'emprunt, créances immobilisées) seront analysés plus loin.

Les programmes d'investissements sont présentés ainsi :

- en dépenses : ils regroupent les études, les acquisitions immobilisées et les travaux,
- en recettes : ils désignent les subventions affectées aux différents programmes.

Ainsi, le besoin de financement, qui correspond au solde à financer après subvention, apparaît par programme.

Programmes d'investissement engagés en 2010	Aménagement	Administration générale	Développt éco et touristique	Cadre de vie	Ordures ménagères	Assainissement	Total
<i>Dépenses engagées :</i>	3 256	709 361	40 526	170 773	285 341	7 979 600	9 188 587
CCMV – Acquisition foncier maison de l'intercommunalité		674 574					
CCMV – Mobilier et matériel informatique		34 787					
Réseaux buissonniers – ENT				14 143			
Réseaux buissonniers – ordi et TBI				28 505			
Marpa – création 3 logements				115 985			
Terrain de football intercommunal				6 300			
Bâtiment gendarmerie				5 840			
Subventions versées au titre de l'OCMMR			37 483				
Subventions versées au titre de l'opération restauration de façades	3 256						
Améliorations bâtiment Vercors Lait			3 043				
Acquisition conteneurs semi enterrés et travaux d'amélioration déchèterie					285 341		
Construction de la station d'épuration						7 979 600	
<i>Subventions encaissées affectées</i>	3 256	248 247	0	39 800	105 000	1 271 060	1 667 363
Pôle d'excellence rurale RVS				22 000			
Maison de l'intercommunalité		248 247					
Acquisition conteneurs semi enterrés					105 000		
Station d'épuration						1 271 060	
Subventions perçues au titre de l'opération restauration de façades	3 256						
Marpa – création de 3 logements				17 800			

ANALYSE FINANCIERE

Réalisée par la Trésorerie de Villard de Lans

Le régime fiscal de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est celui de la fiscalité additionnelle, fiscalité propre sous forme de part additionnelle aux taxes communales d'habitation, du foncier bâti et non bâti et de la contribution foncière économique.

La CCMV perçoit en outre la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) et le prélèvement pour assainissement (hormis les communes d'Engins et Saint-Nizier-du-Moucherotte), les compétences relatives à ces activités étant retracées dans deux budgets annexes.

Les comptabilités respectives des entités budgétaires de la CCMV sont consolidées, après neutralisation des opérations réciproques notamment, pour être analysées en une seule et même entité.

Outre le budget principal, dont les charges réelles de fonctionnement représentent 44% des charges totales de la CCMV et 10% des dépenses d'équipement en 2010, 5 budgets annexes retracent les activités de la CCMV.

- budget « ordures ménagères », 35 % des charges réelles totales de fonctionnement et 3% des dépenses totales d'équipement en 2010 ;
- budget « Téléspace », qui retrace l'exploitation d'un bâtiment du même nom, construit pour permettre l'accueil et l'installation d'entreprises ;
- budget « Silo Bois », relatif à l'activité d'un hangar de stockage de plaquettes bois ;
- budget « Assainissement », 20% des charges réelles totales de fonctionnement et 86% des dépenses totales d'équipement en 2010 : ce budget a vocation à être financé par les redevances perçues auprès des communes ;
- budget « Haut Débit », afférent à la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure Internet Haut Débit sur la Commune d'Engins.

En 2010, le budget principal, ainsi que ceux des « Ordures Ménagères » et « Assainissement » représentent 99% des charges totales de fonctionnement et 99% des dépenses d'équipement : les 3 autres budgets annexes (Téléspace, Silo Bois et Haut Débit) sont donc très peu significatifs en termes budgétaires.

LES PRODUITS

En 2010, les produits réels de fonctionnement enregistrent une progression particulièrement marquée de 20,8%, cette progression concerne tous les postes, mais plus spécifiquement les autres produits réels qui constituent le poste de recettes le plus important.

➤ **Depuis 2008, les ressources fiscales sont en constante augmentation (+11,7% en 2009,**

+6,1% en 2010), les taux de fiscalité variant eux-mêmes à la hausse chaque année : en 2009, ils augmentent de 6%, en 2010 de 7%, et ont été votés en 2011 avec une progression de 9%, tout en restant en-deçà des moyennes.

Analyse de la fiscalité

	2008		2009		2010	
	CC MASSIF VERCORS	Moyenne	CC MASSIF VERCORS	Moyenne	CC MASSIF VERCORS	Moyenne
TH	1,16	2,41	1,23	2,51	2,10	4,59
FB	2,15	3,70	2,28	3,78	2,44	
FNB	4,19	10,28	4,44	10,65	4,98	11,37
CFE (à compter de 2010)	1,81	2,70	1,91	2,79	2,89	4,78

➤ **La dotation globale de fonctionnement et autres dotations ont légèrement progressé de 5,12% en 2009, et ont augmenté très fortement en 2010 de 50,47%.**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue depuis 2008 et représente par habitant une quote-part inférieure à la moyenne nationale des communautés de communes.

Parallèlement, le potentiel fiscal (qui est le produit de bases des impôts locaux et du taux moyen national) est plus fort sur ce territoire, dont les bases d'impôts locaux sont plus élevées, ce qui indique que la Communauté dispose d'une marge de manœuvre sur les impôts locaux, les taux restant à un niveau inférieur aux moyennes.

Analyse de la dotation d'intercommunalité

	2008		2009		2010	
	CC MASSIF VERCORS	Moyenne	CC MASSIF VERCORS	Moyenne	CC MASSIF VERCORS	Moyenne
Potentiel fiscal / habitant	103,22	93,93	106,56	97,85	111,84	103,84
CIF	0,200982	0,299182	0,197187	0,306039	0,189932	0,317584
Dotation d'interco / habitant	12,38	19,44	12,16	19,67	11,76	20,05

La baisse de la DGF est cependant compensée par l'augmentation des autres dotations, notamment par une progression de certaines dotations sur le budget général (participations de la CAF enregistrées au compte 74718), et par des participations du Conseil Général de l'Isère, versées principalement au budget annexe « Assainissement » dans le cadre des travaux relatifs à la station d'épuration de Fenat (en 2010 : 142 732 euros).

➤ **Les autres produits réels, stables en 2009, ont progressé de 18,56% en 2010.**

Ces produits incluent notamment la redevance des ordures ménagères et les participations forfaitaires des communes au titre de l'assainissement, qui relèvent des deux budgets annexes « Ordures Ménagères » et « Assainissement ». La REOM a ainsi progressé de 19,3% entre 2009 et 2010 pour atteindre 1 790 281 €.

Ces ressources constituent l'assise des produits de fonctionnement réels (de 62% en 2008 à 59% en 2010) ; en seconde position, viennent les ressources fiscales, fluctuantes de 22% en 2008 à 24% en 2009, pour représenter 21% en 2010 des produits totaux, alors que les dotations restent

en troisième position mais passent de 16% en 2008 et 2009 à 20% en 2010 des produits de fonctionnement.

➤ **Evolution des produits ventilés par budget et par exercice :**

Sur une progression totale de 24,93% des produits réels de fonctionnement sur les 3 derniers exercices, une augmentation de 20,9% est constatée sur le seul exercice 2010 :

cette augmentation est liée aux dotations croissantes des budgets principal et annexe « Assainissement », ainsi que le produit courant (participations communales) sur ce dernier budget. L'avancement des travaux et l'exploitation de la station d'épuration du Fenat expliquent cette montée en charge de l'activité « Assainissement ».

LES CHARGES

Sur les trois dernières années, si les produits réels de fonctionnement croissent de 24,93%, les charges réelles de fonctionnement progressent de 29,06%. Cette progression est constante de 2008 à 2010, mais un examen détaillé met en évidence des évolutions très diverses des postes de charges.

➤ **Les autres charges réelles constituent le poste de dépenses le plus important (55% des charges totales en 2010) ;** sur les 3 derniers exercices, elles ont augmenté de 9,34%, une hausse importante ayant eu lieu en 2009. Les seuls achats et charges externes du budget annexe « Ordures Ménagères » pèsent 28% des charges totales consolidées.

➤ Deuxième poste de charges par son importance (18% des charges totales), **les subventions et participations ont crû très significativement en 2010 (+53,37%)** : l'essentiel de ces subventions est constitué par les subventions versées aux communes membres du groupement, et supporté par le budget principal. Cette augmentation est due aussi au transfert de compétences du SIVU de Val-de-Lans à la CCMV (secteur enfance-jeunesse), et au reversement aux communes dès 2010 des subventions de la CAF.

Elles atteignent 70€/ hbt pour des moyennes régionale et nationale de 26 €/ hbt et 20 €/ hbt.

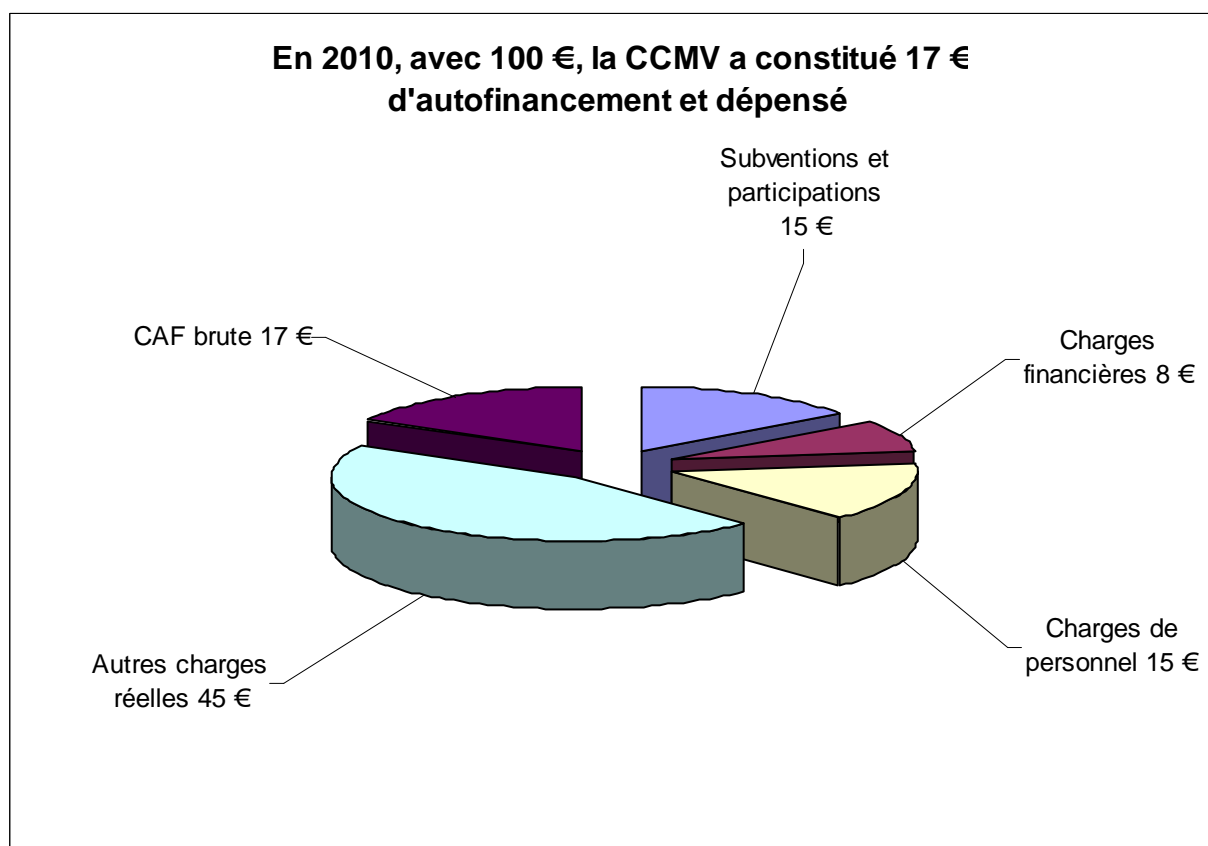
➤ **Les charges de personnel ont progressé de 24,62% en 3 ans**, ces frais représentent 18% des charges totales et sont quasiment égaux aux subventions depuis 2010. Les dépenses de personnel du budget principal constituent 66% de ce poste, et sont inférieurs (46 €/ hbt) aux strates régionale (61 €/ hbt) et nationale (65 €/ hbt).

➤ **Les charges financières, stables entre 2008 et 2009, ont augmenté de 418% en 2010**, en raison des emprunts contractés sur le budget « Assainissement » pour le financement de l'équipement de la station d'épuration du Fenat. Elles représentent 9% des charges totales.

Le **ratio de rigidité des charges structurelles** (*Charges de personnel + Contingents et participations + Charges d'intérêts / Produits de fonctionnement*) évalue le côté incompressible de certaines dépenses. Un ratio important indique une marge de manœuvre limitée. Pour la CCMV, ce ratio a évolué de 0,18 en 2008 à 0,08 en 2009 et 0,22 en 2010, et illustre donc une **marge de manœuvre plutôt aisée.**

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) brute représente d'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cessions d'immobilisations) sur les charges réelles de fonctionnement. Elle doit permettre, en priorité, de financer le remboursement des dettes. Le reliquat, la CAF nette, permettra de financer tout ou partie des nouvelles dépenses d'équipement engagées par la collectivité.



En baisse en 2009 en raison de la hausse concomitante des autres charges réelles de fonctionnement, la CAF brute de la CCMV marque une progression notable en 2010 **grâce à un différentiel de croissance des produits de fonctionnement réels (+20,86%) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (+9,69%)**.

Dans la formation de la CAF brute, la part du budget « Ordures Ménagères » représente 45% en 2010, 29% pour le budget général et 25% pour le budget « Assainissement ». **Déduction faite des remboursements en capital des emprunts**, la CAF nette confirme une situation financière saine.

Néanmoins, il conviendra de veiller au maintien du niveau de la CAF afin de pouvoir faire face à des annuités en capital de la dette qui seront plus élevées en 2011 du fait de la mobilisation de nouveaux emprunts.

L'INVESTISSEMENT

Le financement disponible représente le total des ressources d'investissement, dont dispose la collectivité pour autofinancer son effort d'équipement. Il se compose de la CAF nette de l'annuité en capital de la dette, des ressources propres (FCTVA, plus value de cessions, subventions d'investissement...) et d'autres recettes. Combiné avec l'emprunt et/ou les réserves de la collectivité, il constitue le premier levier de la politique de financement de ses équipements.

En 2009, **le financement des investissements s'est effectué par le recours à l'emprunt** pour 9 Millions d'euros, ce qui a aussi permis à la CCMV d'abonder son fonds de roulement (réserves) pour 1,5 Million. Parallèlement, si la CAF nette a fortement diminué, elle est restée positive pour participer au financement des dépenses d'équipement à hauteur de 4% en 2009, puis de 10% en 2010.

En revanche, **en 2010, le financement disponible reste insuffisant pour financer les dépenses d'équipement** : le rapprochement des ressources d'investissement (CAF + recettes + emprunts) des emplois d'investissement (dépenses + remboursements) permet de déterminer une **variation négative du fonds de roulement**, la CCMV a donc puisé dans ses réserves à hauteur de 1 365 906 € pour compléter le financement de ses dépenses d'équipement.

Le **poste des dépenses d'équipement**, constituées par les dépenses réalisées sur des biens mais aussi des subventions d'équipement versées, illustre les caractéristiques budgétaires des exercices 2008 à 2010 : ces dépenses sont essentiellement supportées par 3 budgets (principal, ordures ménagères, assainissement), et les travaux relatifs à la station d'épuration du Fenat, entrepris en 2009 sur le budget « Assainissement », représentent la dépense principale de la CCMV (86%).

L'évolution des principaux éléments financiers se caractérise par le recours à l'emprunt en 2009, qui représentait 89% du financement des dépenses d'équipement, puis en 2010 pour couvrir 38% des dépenses. Par ailleurs, sur les 3 derniers exercices, le niveau de la CAF brute a toujours été suffisant pour le remboursement des dettes.

L'ENDETTEMENT

L'endettement de l'ensemble consolidé : l'encours de la dette est passé de 2008 à 2009 de 1,5 millions d'euros à 10 millions. En 2010, cet encours subit une nouvelle hausse en dépassant 13 millions. Parallèlement, les charges financières augmentent très fortement à partir de 2010, liées à l'emprunt contracté en 2009.

L'encours de la dette par habitant (119 €) du budget principal est très nettement inférieur aux moyennes régionale (166 €) et nationale (148 €).

L'annuité de la dette du budget « Assainissement » doit être financé par les participations des communes, qui la répercutent dans les factures d'assainissement aux usagers.

Sur les 3 derniers exercices, la CCMV a contracté les emprunts suivants :

- en 2009 et 2010, sur le budget « Assainissement », 2 prêts pour 10 M€ à taux fixe et 1 prêt de 2 M€ à taux variable (indexé sur l'Euribor 3 mois) ;
- en 2010, sur le budget principal, 2 emprunts à taux fixe pour un montant total de 945 674 € dont 1 d'un montant de 445 674 € renégocié avec le Crédit Foncier.

En 2011, l'endettement de la CCMV sera plus important : en effet, la communauté a prévu de mobiliser un nouvel emprunt (830 000 euros) sur son budget principal en vue de financer des travaux en cours importants relatifs à l'installation de ses nouveaux bureaux dans la maison de l'intercommunalité.

Par ailleurs, un prêt contracté en 2010 (2 Millions d'euros), à taux fixe ou révisable sur index Euribor, devra être consolidé ou utilisé en tirage à moyen terme avant 2012.

Enfin, un emprunt a également été voté sur le budget « Silo Bois », à hauteur de 110 107 € pour le réaménagement de la chaufferie-bois.

Le détail de l'endettement par budget illustre l'effort particulier supporté par le budget « Assainissement » dès 2009 pour la station d'épuration du Fenat, opération pour 17 M€.

En 2010, l'emprunt contracté pour cette opération représente 87% de l'encours de la dette totale.

Deux ratios « **encours de dettes / produits de fonctionnement** » et « **encours de dette / CAF** » (exprimés en années), permettent d'apprécier la solvabilité de la collectivité, c'est-à-dire sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir, soit de ses produits de fonctionnement, soit de sa CAF brute.

Le 1^{er} ratio est passé de 35,92% à 231,77% en 2009, cette « envolée » se concentrant sur les budgets « Assainissement » et « Silo Bois » en raison des opérations d'investissement lancées dès cet exercice.

Ratio dette consolidée/CAF brute consolidée

	2008	2009	2010
	1,8	27,4	14,9
<i>Soit</i>	1 an et 10 mois	27 ans et 4 mois	14 ans et 11 mois

Ce 2^{ème} ratio positionne la CCMV parmi les communautés présentant un seuil relativement faible d'endettement, l'exercice 2010 ayant déjà permis de résorber des annuités d'emprunt.

CONCLUSION

Il convient de rappeler que l'exercice 2009 a été une année charnière au regard des investissements entrepris par la CCMV : en effet, dès 2009 a été engagée la construction d'une nouvelle station d'épuration, dont les travaux devraient se terminer en 2011.

Cette politique d'investissement a été possible grâce à une situation financière saine de la CCMV, qui a toutefois eu recours à l'emprunt pour le financement de ces nouveaux équipements.

Dès 2010, le capacité d'autofinancement nette, toujours positive sur les 3 derniers exercices, a retrouvé l'amplitude de 2008 sous l'impulsion d'une évolution dynamique des produits de fonctionnement, constitués en majeure partie de la redevance des ordures ménagères et des participations forfaitaires des communes membres au titre de l'assainissement.

Des nouveaux emprunts ont été prévus en 2011 pour le financement des nouveaux locaux et la chaufferie-bois : l'équilibre financier global de la collectivité devrait lui permettre d'envisager sereinement leur remboursement si elle veille au maintien du niveau de l'autofinancement du budget principal et à fixer un niveau de participations des communes au financement de la station d'épuration permettant de couvrir les remboursements d'emprunts.

Comme en l'année précédente, La CCMV a engagé en 2010 des programmes d'investissements qui vont impacter ses comptes sur le long terme. Les dépenses d'investissement des budgets annexes ont leurs financements propres. Ceux du budget principal doivent s'inscrire dans une réflexion prospective prenant en compte l'évolution des compétences et les programmes à venir.